



2025



**CENTRE D'HÉBERGEMENT
ET DE RÉINSERTION SOCIALE
L'ÎLOT LES AUGUSTINS**

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de L'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, L'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
L'ÉTABLISSEMENT	10
1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT	10
2. ÉQUIPE	10
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025	13
1. COMMENT SONT ORIENTÉES LES PERSONNES ACCUEILLIES	13
2. PROFIL	14
3. MOYENNE D'ÂGE	17
4. ÉTAT DE SANTÉ	18
5. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE	24
6. LES PARCOURS	30
7. TRANCHES DE VIE	36
L'ÎLOT LES AUGUSTINS C'EST AUSSI CELA !	40
PERSPECTIVES 2026.....	50
MERCI À NOS PARTENAIRES	52

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2025 a permis de consolider les articulations entre les dispositifs existants. Les Lits halte soins santé mobiles se sont ancrés sur le territoire et leur activité démontre leur utilité et leur importance.

La démarche expérimentale du Placement extérieur à domicile valorise la confiance et la reconnaissance de notre savoir-faire par les instances judiciaires.

Forts d'une émulation collective, les nombreux chantiers transversaux ont fait émerger et donné plus de lisibilité sur notre qualité d'accompagnement auprès d'un public très spécifique que sont les grands précaires et le public sous main de justice, sur notre expérience et notre expertise.

Ces chantiers ont permis de s'engager dans une négociation de Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec nos financeurs pour le Centre d'hébergement et de réinsertion (CHRS), et de planifier l'évaluation externe prévue début 2025.

La réécriture et réactualisation du Projet de service du CHRS L'Îlot Les Augustins a permis de compléter ce travail de dynamique et d'enrichissement des pratiques professionnelles et humaines.

L'inscription dans la démarche qualité et l'évaluation.

Comme beaucoup d'établissements, la Maison d'accueil et d'hébergement a été soumise à une évaluation externe. À partir des objectifs du référentiel de la Haute autorité de santé (HAS), chaque thématique a été pilotée par un responsable ou un directeur d'établissement, en collaboration avec un référent travailleur social ou un agent d'accueil. Au terme de la réflexion, les outils et la procédure sont présentés par le groupe, amendés et validés de façon collégiale par les responsables. Il appartient ensuite au responsable de le mettre en application dans son établissement, en s'appuyant sur le co-référent du groupe.

Ainsi, les groupes de travail inter-établissements ont été définis et ont commencé à se mettre en place autour de plusieurs thématiques :

- ✓ instances représentatives des résidents ;
- ✓ questionnaire de satisfaction ;
- ✓ le dossier du résident ;
- ✓ le respect des droits fondamentaux ;
- ✓ plan de gestion de crises et continuité de l'activité ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance et de violence.

L'ensemble de ces outils et procédures a été déployé en fin d'année 2024/courant 2025.

Ce décroisement souhaité par l'association s'est traduit aussi par un travail d'harmonisation de pratiques entre établissements de L'Îlot. Appuyée par un responsable qualité, ce travail a permis d'engager une dynamique des équipes, s'illustrant par des groupes de réflexion, afin de créer des outils et des procédures partagés, toujours dans l'intérêt et le respect des personnes accompagnées, tout en rendant plus efficient le travail des professionnels.

Dans la continuité du plan stratégique à 5 ans validé en 2021, et afin d'accueillir davantage de public justice, en lien avec la Direction pénitentiaire d'insertion et de probation (DPIP), et en accord avec la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), deux places d'hébergement d'urgence ont été mises à disposition pour des personnes sortant de prison. Notre offre s'est transformée, faute de candidats, même si les publics justice restent prioritaires. Nous travaillons dans une optique d'amélioration des accompagnements des personnes en Placement extérieur et notamment à son étayage. L'équipe de professionnels est rompue à ces suivis post-détention ; sa relation de proximité et sa collaboration de qualité avec les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) participent à une fluidité des échanges. Dans le cadre de la réforme de la justice et de la mise en œuvre de l'article 721-1 du Code de procédure pénale, permettant un aménagement de peine aux deux tiers de la peine ou dans les trois mois précédant la sortie, nous avons proposé un projet de placement à l'extérieur à domicile. Celui-ci n'a toutefois pas produit les effets escomptés. Un constat partagé avec la DPIP met en évidence une faible implication des personnes concernées, entraînant des refus lors des passages en commission d'aménagement de peine.

Ce projet demeure néanmoins d'actualité. Il apparaît nécessaire de mieux valoriser et communiquer sur les bénéfices de ces dispositifs d'accompagnement auprès des personnes détenues, en faveur de leur réinsertion.

Dans la continuité des années précédentes, nous avons accueilli des personnes en Placement à l'extérieur (PE) et des personnes sous Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE). Ainsi en 2025, 16 personnes sous mesure d'aménagement de peine en PE sous écrou ont été placées sous la responsabilité de L'Îlot Augustins (dont une DDSE). En interne, l'articulation entre l'équipe socio-éducative et la CIP permet d'approcher et traiter l'essentiel des dimensions œuvrant à la construction d'un projet de vie personnalisé. Ces éléments concourent à réduire les risques de récidive. En externe, nos conventions et partenariats avec Addictions France, qui effectuent de façon hebdomadaire une consultation dite avancée, permettent de compléter la prise en charge santé sur le volet des addictions et poly-addictions.

L'intermédiation locative, (IML) après quelques difficultés au 1^{er} semestre 2023, avait trouvé son rythme de croisière. Cependant, en 2025, nous avons observé moins d'orientations de personnes en situation d'emploi, même temporaire à des personnes très éloignées du logement depuis de nombreuses années. Ces logements temporaires de 18 mois maximum, réservés aux personnes sortant des mesures judiciaires ou de la grande précarité, participent à l'assise du futur locataire autonome. S'adressant au public justice, ce dispositif permet de réfléchir à des solutions pérennes, tenant compte de certaines restrictions et des autres contraintes judiciaires, en étroite collaboration avec les partenaires (mandataires, CPIP, bailleurs, Logement d'abord...). Nous avons poursuivi activement notre participation avec le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et notre présence aux commissions, comme à celles de Logement d'abord par exemple. Les revues de parcours permettent également d'affiner le travail de collaboration avec la DDETS et le SIAO, mais également de croiser les regards et trouver des alternatives aux situations de plus en plus complexes. Nos collaborations avec les services tels que l'Agence immobilière sociale à votre écoute (AIVS), nos relations étroites avec les bailleurs sociaux participent également à multiplier les leviers d'accès à un logement pérenne. En 2024, le dispositif s'est enrichi d'un accompagnement par une éducatrice spécialisée, rompue à l'accompagnement de ce public en CHRS et expérimentée sur le dispositif IML.

Le sujet de la santé est devenu aussi transversal et ne peut être ignoré sur l'ensemble des dispositifs. En 2023, la vulnérabilité sanitaire est particulièrement repérée et prise en charge. En 2024, la santé est un sujet essentiel face au public accueilli, dans une extrême précarité sanitaire. En 2025, elle est même une urgence. Il s'agit ainsi pour nous, de faire accéder ces personnes, à une prise en charge spécifique en amont pour s'assurer de l'adhésion et l'observance médicale. La peur, le déni, le fatalisme, le renoncement sont autant de freins sur lesquels nous devons agir. Pour cela, le partenariat est un levier puissant, nous sommes allés rechercher ceux qui étaient un peu en veille. Nous prenons appui sur l'expertise des professionnels des LHSS résidentiels et aujourd'hui mobiles afin d'étayer et d'ajuster les accompagnements en ce sens. Aux Augustins, la Pension de famille accueille des personnes ayant de longs parcours de rue ou d'incarcération, et cumulant des addictions et des pathologies. Deux résidents, Patrick et Régis, nous ont quittés. L'équipe met tout en œuvre pour accompagner avec humanité et dignité les personnes jusqu'au bout. La direction des ressources humaines veille à mettre à disposition des espaces avec des psychologues qui accompagnent la démarche de deuil.

Le rythme pris sur la mesure de Placement à l'extérieur a engendré une accélération des relations avec la justice, Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et Juges de l'application des peines (JAP) en particulier, et a développé une vigilance renforcée autour des

mesures d'aménagement de peines de la part de l'équipe éducative. Cette mesure a été soutenue par un squelette construit autour du soin, des obligations et une proposition de remobilisation autour du projet professionnel. Sur ce point, nous devons noter la structuration de l'accompagnement. Il s'est appuyé sur les ateliers, les entretiens individuels à vocation sociale ou professionnelle. Ce cadre a permis aux placés, y compris en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), de se mobiliser.

Notre expérience concernant des mesures de Placement extérieur individualisé ajoute à notre expertise et à notre accompagnement une dimension supplémentaire à notre engagement d'accompagnement des publics sortant de prison ou encore sous main de justice.

« L'Îlot Les Augustins » est un laboratoire qui s'enrichit d'année en année de ces expériences et de sa capacité à relever des défis

L'établissement poursuit sur cette question centrale du soin avec ses partenariats en matière de soins.

- ✓ Addictions France réalise des consultations avancées en addictologie, menées par une infirmière diplômée d'État (hebdomadaire) et une psychologue (mensuelle), dont l'objectif est de proposer une intervention en direction des consommateurs minimisant les effets de leur consommation.
- ✓ La consultation post carcérale qui est une proposition faite aux sortants de détention de poursuivre leurs soins en psychiatrie initiés en prison pendant les 6 mois qui suivent leur sortie, a pu se réaliser auprès de nos résidents dans l'enceinte de l'établissement.
- ✓ L'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) a été sollicitée pour relayer les interventions sanitaires menées par l'équipe éducative, mais nous avons aussi mis à disposition de celle-ci notre équipement sanitaire du dispositif LHSS pour permettre à l'ESSIP de proposer le jeudi tous les 15 jours, à des personnes en errance un lieu de rendez-vous et de soins. Il n'y a plus de rencontre de coordination depuis que les soins et le nursing sont renvoyés aux services de droit commun, dès lors qu'il existe une couverture sécurité sociale.
- ✓ L'Équipe mobile psychiatrique de prévention et accès aux soins (EMPPAS) a mis en place des passages réguliers et une permanence les vendredis après-midi par 2 infirmiers psychiatriques. Ils ont déjà plusieurs résidents qu'ils accompagnent. Ils viennent, par ailleurs, en soutien sur des situations de crise mais également pour apporter des éclairages, des grilles de lecture aux équipes sur des situations sensibles et/ou des outils sur lesquels s'appuyer.

Les médecins traitants, les infirmières diplômées d'État (IDE), les professionnels du soin ambulatoire, ou non, participent, dans notre volonté d'entretenir des liens étroits avec chacun, à faire de la question de la santé et de la précarité un sujet central dans

l'accompagnement global. Avec toutes les difficultés que cela suppose notamment en Pension de famille/Maison-relais.

Nous avons renouvelé notre convention avec la pharmacie de proximité, ce qui facilite l'accès aux médicaments en attente de l'ouverture des droits, la mise sous pilulier de certains produits. Face à la fragilité de nombreux résidents, cette disposition permet de sécuriser et d'accompagner dans le cadre de l'éducation thérapeutique. L'éducation à la santé est « un fer de lance », pour permettre une réappropriation par chacun de sa santé et de son importance. Notre collaboration avec deux infirmières libérales depuis plusieurs années participe à étayer la prise en soin. Grâce à l'accompagnement de l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPPAS) et d'Addictions France, des liens de confiance se tissent avec les résidents. Leur présence permet d'informer, d'écouter, d'orienter chacun selon ses besoins – et, quand c'est nécessaire, de tout reprendre depuis le début.

Depuis 2024, de nouvelles actions menées avec de nouveaux partenariats ont permis de faire de la promotion de la santé un axe prioritaire, en développant des démarches d'éducation thérapeutique pour renouer avec soi-même, se (re)considérer et exister pleinement.

L'accès au logement, à une activité professionnelle ou à une formation ne peut être exsangue d'une réelle préoccupation pour l'état de santé. La santé en est une composante indispensable pour consolider et pérenniser tout projet de vie.

Pour la troisième année consécutive, à la faveur de la création des LHSS mobiles, nous avons fait le choix d'un rapport d'activité spécifique à cette thématique.

Les travaux d'installation des LHSS résidentiels dans l'ancienne chapelle ont démarré mi 2025. Elle implique plusieurs éléments majeurs :

- une mixité dans un établissement L'Îlot Les Augustins historiquement et exclusivement réservé aux hommes ;
- une mutualisation également historique entre les équipes qui devra se définir autrement en portant les actions communes et phares « Des Augustins » ;
- l'évaluation externe en avril 2025 et son plan d'action ;
- le développement éventuel de l'IML avec une volonté d'accueillir un public sous main de justice, un travail initié avec les JAP¹ en 2024, qu'il faudra probablement réactiver et poursuivre ;
- la poursuite des mesures de Placement extérieur à domicile (PEAD), avec une réflexion sur son organisation et ses moyens ;
- la justice restaurative et l'intérêt qu'elle représente comme outil, levier sur tous les sujets.

¹ Juge de l'application des peines

Accompagner une équipe aux changements, tout en développant de nouveaux projets, et en maintenant la vie des services dans la bienveillance atteste de la bonne santé d'une association. Toute l'équipe des Augustins s'est pleinement investie et a démontré son agilité ainsi que sa capacité à adapter ses pratiques et ses représentations face aux évolutions et à la cohabitation induite par ce grand chantier LHSS résidentiels qui nous occupe depuis le printemps 2025. L'association L'Îlot la félicite et la remercie (et moi tout particulièrement) pour cette belle année 2025. **Merci à Jelali, Gladys, Siah, Ann, Valentin, Carine, Siah, Dolorès, Ahmed, Rabah, Bruno, Thierry, Isabelle, Thierry, Mor Tolla...** et à toutes celles et ceux qui ont fait un bout de chemin avec nous.

Chacun, à votre place, de votre place, a porté avec conviction, persévérance et compétence ces accompagnements délicats et difficiles. Vous avez œuvré en soutien de vos collègues des LHSS résidentiels, ce, dans une réciprocité de grande qualité et solidarité. Une belle et saine mutualisation.

Salima MOKKADEM,
Responsable d'établissements

L'ÉTABLISSEMENT

1. Bien plus qu'un hébergement

L'Îlot Les Augustins, en hébergement social, peut accueillir jusqu'à 59 personnes. Ainsi, toutes les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement global adapté. Celui-ci permet la mise en œuvre du projet personnel de chaque résident : homme majeur en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle, après une période de précarité ou d'enfermement. Une priorité est accordée aux demandes émanant de personnes ayant eu affaire à la justice, en contrôle judiciaire, sortant de prison ou bénéficiant d'une mesure d'aménagement de peine.

Les différents modes d'accueil, d'hébergement ou de logement ne sont que des outils au service de la mission d'insertion :

- ✓ 20 places d'hébergement collectif en CHRS ;
- ✓ 2 places d'urgence (ouvertes en 2018 pour répondre aux besoins du territoire sur orientation du SIAO Urgence), avec une priorité donnée aux sortants de détention ayant effectué une demande auprès du SIAO ;
- ✓ 37 places de logement accompagné, déclinées en deux modalités :
 - la Pension de famille, destinée à 20 résidents dont la réalisation du projet personnel nécessite un accompagnement s'inscrivant dans la durée. Ils sont accueillis en chambres individuelles au sein de l'établissement principal, à dimension collective ;
 - l'intermédiation locative, mise en œuvre depuis juillet 2020 (13 appartements pour une capacité de 17 places), permettant à des résidents, logés en T1 ou T2 sous statut de sous-locataire, de bénéficier d'un accompagnement vers une solution de logement pérenne ainsi que d'une gestion locative adaptée.

Par ailleurs, une habilitation à l'accueil de personnes effectuant un Travail d'intérêt général (TIG) permet à celles-ci d'exécuter leur peine alternative au sein de l'établissement en journée.

2. Équipe

Les valeurs de respect, de responsabilité, de solidarité et d'engagement, mises en avant de manière permanente au sein de l'établissement, offrent un cadre propice à la reconstruction. Celui-ci est animé par une équipe de professionnels qualifiés et bienveillants. La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire mobilisant un ensemble d'acteurs, tant internes qu'externes (partenaires institutionnels, associatifs et bénévoles). Cette diversité ne

conduit pas pour autant à un morcellement des accompagnements, dans la mesure où un travailleur social référent, désigné dès l'admission, assure la cohérence du parcours et du suivi.

L'équipe permanente

- ✓ six travailleurs sociaux (équivalents temps plein – ETP), dont deux éducatrices spécialisées et un éducateur spécialisé, plus particulièrement rattachés à l'hébergement et à l'accompagnement des mesures judiciaires ;
- ✓ une accompagnante éducative et sociale et une aide à la personne pour la Pension de famille ;
- ✓ une éducatrice spécialisée en intermédiation locative (IML), dont 0,20 ETP consacré à la Pension de famille/Maison-relais.

Pour les trois services, l'accompagnement est individualisé et personnalisé. Il s'étend à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien de la maison, soirées ou sorties culturelles et de loisirs) ainsi qu'à l'ouverture sur l'extérieur.

Les fonctions transversales

- ✓ une responsable d'établissements, garante du bon fonctionnement de l'établissement et de la mise en œuvre du projet, prononce les admissions comme les sanctions ;
- ✓ deux surveillants de nuit ;
- ✓ deux agents de service, dont un poste mutualisé sur deux établissements. Depuis lors, sur ce 0,50 ETP, un prestataire extérieur intervient sur le même volume horaire ;
- ✓ un agent de maintenance (ce poste est mutualisé avec les deux autres centres d'hébergement de L'Îlot à Amiens) ;
- ✓ deux agents de restauration (salariés en insertion des Ateliers de L'Îlot, mis à disposition au sein de l'établissement) pour la remise en chauffe des repas livrés ;
- ✓ depuis novembre 2024, un coordinateur social vient en appui de la responsable sur le secteur de l'hébergement social ;
- ✓ depuis avril 2024, une coordinatrice administrative intervient à hauteur de 0,30 ETP en appui sur les questions administratives de la responsable.

L'équipe peut être complétée ponctuellement pour les congés d'été ou les absences pour maladie. Les douze salariés directement rattachés à l'établissement représentent un total de 8,80 ETP, répartis entre 4,20 ETP masculins et 4,60 ETP féminins (hors prestation de ménage assurée par un prestataire extérieur).

Formation et santé du personnel : 6 formations durant l'année

Dans le cadre du plan de formation de l'association :

- ✓ « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » : formation initiale et recyclage, 7 heures ;
- ✓ « Connaissance et accompagnement des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) » : un infirmier, un AES et une aide à la personne, soit 42 heures ;

- ✓ « Formation à la bientraitance » : chaque membre de l'équipe a été formé, soit 21 heures ;
- ✓ « Premiers secours en santé mentale (PSSM) » ;
- ✓ débutée en septembre 2024, une formation individuelle qualifiante au Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) pour une éducatrice spécialisée, sur une durée de 18 mois.

Les soutiens à l'équipe

Les interventions mensuelles d'analyse clinique et d'analyse des pratiques professionnelles permettent à l'équipe de prendre du recul, de questionner ses pratiques habituelles et de s'ouvrir à de nouvelles réflexions afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement individuel. En complément, nous sollicitons ponctuellement des partenaires pour des temps d'échange, notamment le Centre ressource pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIA VS).

L'offre de formation destinée aux professionnels s'appuie sur les besoins identifiés ainsi que sur les souhaits de parcours plus individualisés exprimés lors des entretiens annuels d'évaluation.

Stagiaires

En 2025, quatre étudiants ont été accueillis dans le cadre de stages pratiques, notamment de stages dits « à responsabilités », favorisant leur intégration et leur participation à la mise en œuvre d'actions.

Organisme de FORMATION	INTITULÉ DU STAGE	Tuteur	DÉBUT	FIN
APRADIS	ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE	ROMAIN CARINE	18/03/2025	17/09/2025
OFFRE	ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL	DIOMANDE SIAHO	01/12/2024	28/01/2025
APRADIS	MONITRICE ÉDUCATRICE	MONCY GLADYS	10/10/2024	10/05/2025
OFFRE	ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL	SCOTE QUENTIN	05/10/2025	17/02/2026

Nous sommes régulièrement sollicités par des étudiants du champ social ou du milieu universitaire afin, pour les uns, de mettre en œuvre leur projet éducatif et social, qui s'articule autour d'une dynamique de projet reposant sur une médiation éducative, et, pour les autres, de conduire des travaux de recherche, notamment et récemment sur les notions de temporalité et de saisonnalité chez les personnes ayant connu des parcours de rue importants.

En septembre 2025, une étudiante en formation d'éducatrice spécialisée a bénéficié d'un contrat d'apprentissage au sein du service dans lequel elle avait débuté son stage.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025

1. Comment sont orientées les personnes accueillies ?

Tout peut commencer par une sollicitation auprès de l'établissement mais le plus généralement la demande est adressée auprès de la permanence du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Lorsqu'une place se libère, ce dernier oriente le demandeur figurant en attente, le processus d'admission débute.

Les sollicitations / les orientations :

Le CHRS a accueilli quarante-trois nouveaux résidents en 2025, selon deux canaux distincts :

- ✓ le SIAO est à l'origine des orientations en hébergement d'insertion, soit vingt-quatre entrées en 2025 ;
- ✓ le SPIP est à l'origine des sollicitations d'hébergement dans le cadre d'un aménagement de peine, soit dix-neuf entrées en 2025.

Parmi les quarante-trois résidents accueillis au CHRS, trente personnes ont bénéficié d'un accompagnement en lien avec un Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Parmi elles, vingt-deux ont été accompagnées dans la mise en œuvre d'un aménagement de peine, dont :

- ✓ deux en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) ;
- ✓ dix-sept en Placement à l'extérieur (PE) ;
- ✓ deux dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire ;
- ✓ une en contrôle judiciaire ;
- ✓ cinq en sursis probatoire.

Par ailleurs, trois personnes ont été accompagnées dans le cadre d'un placement extérieur à domicile, sans hébergement au sein du CHRS.

A noter

Les orientations en provenance des **Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)** ont confirmé leur augmentation depuis 2023. Cette forte sollicitation ne peut toutefois pas toujours être satisfaite. Notre convention actuelle s'articule autour de deux établissements, avec le CHRS L'Îlot Thuillier. Les durées de prise en charge restent stables, même si nous avons fait preuve de souplesse pour deux situations d'aménagement de peine, à la demande de la **Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP)**.

Par ailleurs, l'établissement accompagne d'autres personnes dans le cadre d'une mesure judiciaire :

- ✓ **une personne en Travail d'intérêt général (TIG)** a été orientée par le pôle TIG du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Somme, pour la réalisation de 110 heures 50.

À noter

- ✓ Après une séquence de travail avec les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), le constat est que les personnes condamnées à des TIG se montrent moins enclines à les réaliser dans le cadre du nettoyage de locaux. Souvent en activité professionnelle, leurs contraintes d'organisation ont pu être un frein à leur réalisation dans notre structure. L'arrivée d'un référent territoire en charge des TIG, en septembre 2024, permet de repenser les modalités d'accueil en fonction également des besoins et du contenu de l'accompagnement de ces peines, avec une agilité retrouvée. En 2025, l'absence de professionnels a pu freiner les orientations. Les mesures tardent à être orientées.
- ✓ S'agissant des personnes accompagnées dans le cadre de leur mesure de semi-liberté, le départ en septembre 2024 de la CIP a conduit l'établissement à ne plus accompagner de personnes en semi-liberté.

Remarques

- ✓ **Résidents** accueillis pour un second séjour aux Augustins : quatre résidents ont glissé d'un dispositif interne à un autre après évaluation et validation du SIAO. Parmi ces quatre résidents, trois ont été accueillis en hébergement d'urgence (HU) à L'Îlot Les Augustins. Ce temps d'accueil a permis d'instruire les démarches prioritaires pour stabiliser leur situation et réfléchir à une orientation plus adaptée. Un résident a été accueilli en IML. Ainsi, le temps d'accompagnement en CHRS a facilité la préparation à l'accès à un logement, l'évaluation des savoir-faire en autonomie et le savoir-habiter.

2. Profil

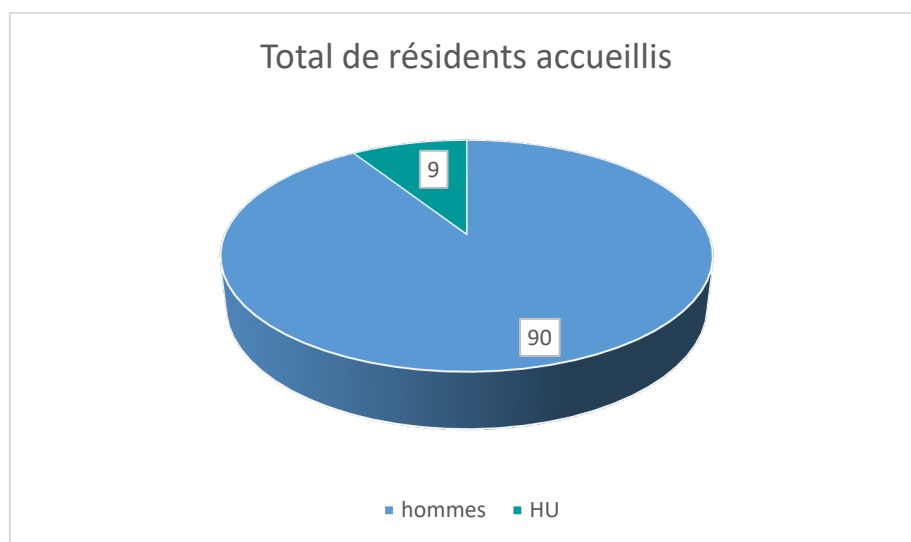
En 2025, les services CHRS, pension de famille – maison relais / IML ont accueilli quatre-vingt-neuf personnes² et huit en accueil d'urgence, dont cinq sortants d'incarcération en sortie sèche.

Les données des LHSS sont sorties de ce rapport depuis 2023.

² Personnes présentes au moins un jour dans l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025

Les deux places fléchées en 2024 à destination de personnes sortant d'incarcération, qui avaient formulé une demande d'hébergement social auprès du SIAO en attente d'orientation à la sortie, ont été peu exploitées par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) malgré nos sollicitations. En 2023, ces places ont également été ouvertes à l'urgence sociale, tout en préservant la priorité aux sorties de détention.

Les orientations du SIAO n'ont pas été régulières, malgré les points d'activité hebdomadaires. Des logements ont ainsi pu rester vacants plusieurs semaines sans orientation.



99 personnes, dont 9 personnes accueillies dans le cadre de l'Hébergement d'urgence (HU) en sortie d'incarcération essentiellement

- ✓ 43 personnes au CHRS
- ✓ 25 personnes en Pension de famille/maison-relais
- ✓ 22 personnes en IML

Les résidents des Augustins connaissent de multiples carences administratives : absence de carte nationale d'identité, d'accès aux droits, de couverture sociale, de ressources, de soins, d'endettement, d'accès à l'emploi et d'exercice de leur parentalité. À cela s'ajoutent très souvent des problématiques associées, comme la toxicomanie, l'alcoolisme, la rupture des liens familiaux et/ou sociaux, des troubles de l'identité, l'illettrisme ou l'illettrisme, des inadaptations au marché de l'emploi, une très faible mobilité, etc. Enfin, certains résidents peuvent présenter des difficultés sur le plan psychologique et/ou psychiatrique.

Situation administrative

Les démarches administratives : premières actions dans l'accompagnement

Carte nationale d'identité, complémentaire santé solidaire, ouverture de compte bancaire, inscription à France Travail, déclaration d'impôt, demande de revenu de solidarité active (RSA), toute demande liée au droit des étrangers (demande d'asile, aide médicale d'urgence, aide médicale de l'État) ... telle est la liste non exhaustive des actions à mener avec une personne accueillie, notamment celles sortant de détention.

Ces démarches, parfois fastidieuses, nécessitent la mobilisation de la personne accueillie puis des temps d'attente inhérents aux différentes administrations. Cela implique la recherche de financements pour le paiement des pièces à joindre (photos d'identité, timbres fiscaux, etc.). Ce temps, qui peut s'étaler sur plusieurs semaines ou plusieurs mois, est facteur d'angoisse et de tension pour les personnes accueillies. C'est ainsi que le CHRS peut, dans une relation de contractualisation et de confiance, avancer les fonds nécessaires à l'obtention de ces documents indispensables. De même, l'accueil se fait en permettant de bénéficier de produits essentiels contribuant à apaiser au mieux la personne accueillie.

Niveau de formation repéré à l'entrée

État représentatif des niveaux de formation des résidents accueillis en 2025

Niveau de formation générale		2025	2024	2023
1	Scolarité obligatoire	NS	NS	33,33 %
2	1 an après le collège	8,43 %	4,82 %	5,13 %
3	Niveau BEP-CAP	32,53 %	20,48 %	48,72 %
4	Niveau BAC ou BAC	25,30 %	69,88 %	10,26 %
5	BAC + 2, niveau licence	NS	2,41 %	NS
6	Licence	1,20 %	NS	NS
7	BAC +5 et +	NS	NS	NS

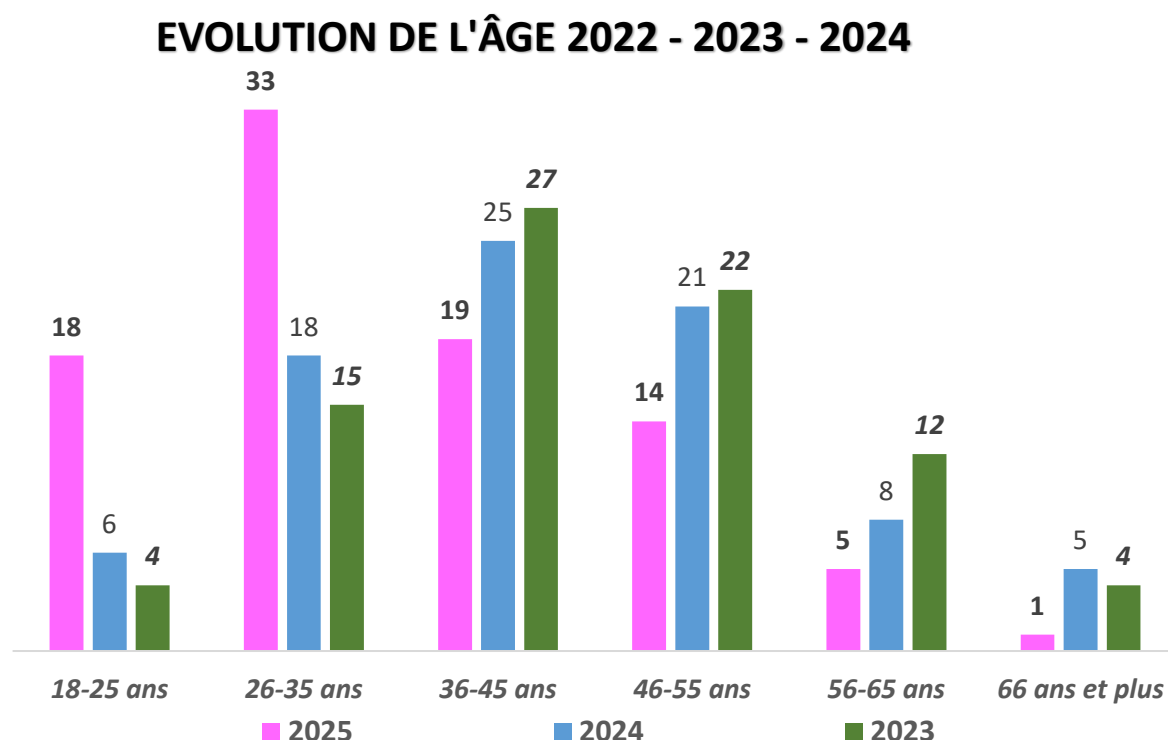
On observe que :

- ✓ après une année 2024 affichant plus de quarante-cinq personnes possédant le bac ou un niveau bac, les chiffres sont de nouveau en baisse. Nous posons l'hypothèse d'une précarité qui gagne du terrain et d'une situation de désocialisation entamée très tôt ;
- ✓ une légère hausse du niveau 3 : un tiers aurait obtenu un niveau BEP ou CAP (soit vingt-sept personnes), ils étaient toutefois près de la moitié en 2023.

Les chiffres restent aléatoires d'une année sur l'autre mais témoignent et interrogent les ruptures de parcours de vie et la précarisation qui les accompagnent, dans un processus souvent initié très tôt.

L'accompagnement proposé pour travailler une reconstruction dans ce domaine est d'abord fondé sur une évaluation des savoirs de base, préalable à tout projet professionnel. Faute de CIP au sein de l'établissement en 2025, nous n'avons pu maintenir la fluidité de la réalisation des bilans de savoirs de base.

3. Moyenne d'âge



Évolution de la courbe des âges des personnes accueillies tous dispositifs confondus :

- ✓ l'amplitude des âges oscille entre 26 et 79 ans ;
- ✓ **l'âge moyen est de 47,08 ans, supérieur à celui de l'année 2024 (43,36 ans) ;**
- ✓ les tranches d'âges les plus représentées se situent entre 36 et 55 ans ;
- ✓ l'évolution de l'âge moyen de la pension de famille, passé de 55 ans à 59 ans en 2021, avec un pic à 64 ans en 2022, a enregistré une baisse significative en 2023 pour atteindre 54,66 ans. Il est resté stable en 2024 avec 54,46 ans et progresse sensiblement en 2025 pour atteindre 56,72 ans. Cette évolution s'explique par des orientations vers des dispositifs adaptés à la perte d'autonomie. Onze personnes de plus de 60 ans (dont deux de plus de 70 ans) et sept personnes de plus de 50 ans sont venues renforcer la tendance à l'augmentation de l'âge moyen constatée sur les trois dernières années.

L'accueil, dans notre Pension de famille/maison-relais, de personnes en grande précarité matérielle et sanitaire, souvent très isolées sur les plans familial et social, témoigne de l'agilité de notre établissement à répondre à des besoins variés et à favoriser l'insertion par la santé. Une personne a moins de 27 ans. Plus de la moitié des résidents souffrent d'addictions, notamment à l'alcool, et plus d'un quart d'entre eux sont en perte d'autonomie.

4. État de santé

86 adultes ont été hébergés ou accompagnés en 2025. Parmi eux, 80 % rencontraient au moins une difficulté de santé avérée. En **Pension de famille/maison-relais**, cette proportion dépasse 98 %. La santé constitue le principal frein à lever pour permettre la construction d'un projet d'insertion durable. Or, la proportion de personnes concernées augmente sensiblement en 2025.

Il appartient à l'équipe pluridisciplinaire, soutenue par l'association et s'appuyant sur l'expertise de ses partenaires du secteur de la santé, d'accompagner les personnes accueillies vers une prise en charge médicale adaptée, leur permettant de surmonter leurs troubles et/ou d'atteindre un équilibre et une stabilité compatibles avec la mise en œuvre de leur projet de vie.

Nous nous attachons de plus en plus à enrichir nos collaborations et partenariats, tout en entretenant les relations déjà établies. La santé a constitué un sujet central et l'une de nos principales préoccupations. L'augmentation du nombre de traitements, des troubles psychiques, des maladies chroniques et des comorbidités nous oblige à mener une réflexion plus large et plus empathique afin de ne pas achever de rompre les liens ténus qui unissent encore la personne aux autres.

Travailler l'altérité constitue un levier important. Œuvrer à la considération de la personne, en dissociant l'acte posé de l'individu pour revenir à l'humain, participe pleinement aux valeurs de l'association et des professionnels de l'établissement. Nos partenaires se reconnaissent également dans cette approche.

« Les échanges et les interactions restent toujours aussi nombreux avec l'équipe de L'Îlot Les Augustins. Ainsi, la prise en charge au sein de l'association L'Îlot permet de placer l'utilisateur au cœur de son accompagnement, grâce à une approche humaine respectueuse des nombreux défis qui l'attendent et prenant en compte l'ensemble des dimensions de sa situation. »

Aurélien D., assistant socio-éducatif, Unité sanitaire en milieu pénitentiaire – Dispositif de soins psychiatriques (USMP-DSP) / EMPASS, Établissement public de santé mentale (EPSM) de la Somme.

A - Les addictions

Dans les années antérieures, on notait une évolution constante des problématiques de dépendance chez les personnes accueillies. La proportion de résidents souffrant d'addictions est passée de 54 % en 2016 à 76 % en 2023, puis à 82 % en 2024. Ce chiffre n'a cessé d'augmenter pour atteindre, en 2025, plus de 98 % du public accompagné au sein de l'établissement L'Îlot Les Augustins. Les addictions ont également fortement progressé en IML,

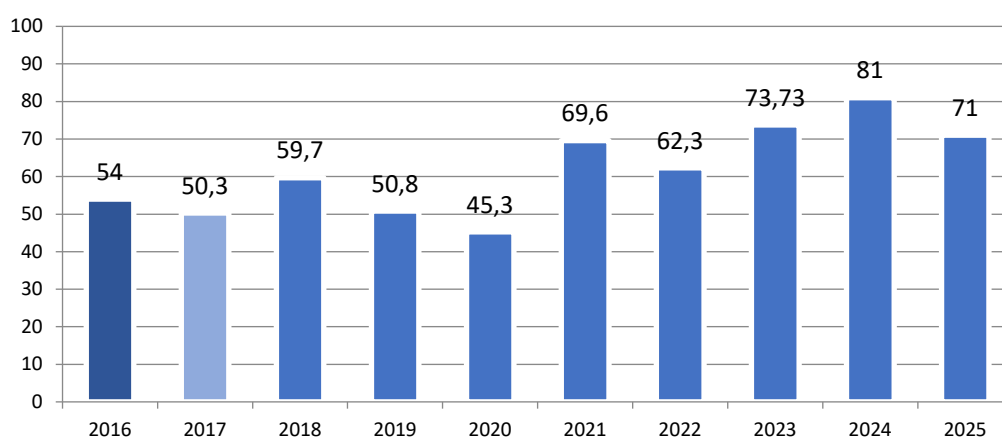
où plus des trois quarts des sous-locataires sont concernés par une addiction sévère aux produits psychoactifs.

Cette problématique est omniprésente au quotidien. Elle a des conséquences directes sur la vie de l'établissement, engendrant des phénomènes de violence physique entre résidents ainsi que des dégradations matérielles. Près d'un tiers de ces dépendances sont liées à des poly-addictions : alcool et autres produits (stupéfiants, médicaments, etc.).

Des consommations régulières et soutenues, notamment de cannabis, sont observées quotidiennement au sein de l'établissement. Cette situation nous amène à travailler en toute transparence, au travers de réunions de synthèse régulières (mensuelles ou bimensuelles), avec les équipes soignantes d'Addictions France 80 et de l'association Le Mail. Ces réunions rassemblent les référents de l'établissement ainsi que les psychologues, travailleurs sociaux et autres professionnels concernés.

Ces temps d'échange sont essentiels pour coordonner les actions d'accompagnement à la santé que nous sommes amenés à soutenir. L'investissement de l'association dans le champ de la formation contribue également à outiller durablement et régulièrement les professionnels.

Les réseaux et les partenariats doivent cependant continuer à se développer afin de faire face à ces situations complexes, qui entravent fortement les dynamiques d'insertion globale.



71 personnes souffraient d'addictions, dont :

- ✓ 23 uniquement à l'alcool ;
- ✓ 12 uniquement aux substances psychoactives ;
- ✓ plus de 21 cumulaient au moins deux addictions (alcool et substances psychoactives).

Dix-huit personnes concernées ont été ou sont accueillies en IML, soit dix-huit personnes sur les vingt-deux accompagnées en 2025. Parmi elles, huit sont dépendantes à l'alcool, douze sont dépendantes aux produits psychoactifs et six des dix-huit personnes présentent une poly-addiction.

Consultations avancées en addictologie au CHRS : Addictions France 80

En 2025, peu de consultations ont été assurées. Plusieurs mois se sont déroulés sans permanence (entre novembre et décembre), en raison du départ de l'infirmière, puis de celui de la seconde infirmière.

Avec le directeur, avant son départ de ses fonctions, nous avons repensé certains éléments de la convention, notamment la mise en place d'une action mensuelle de promotion de la santé, en collaboration avec les travailleurs sociaux du CHRS, pouvant bénéficier à l'ensemble des résidents accueillis. Nous espérons que l'année 2026 permettra de finaliser cette convention et de concrétiser cette dynamique.

Il est important de rappeler l'intérêt de ces consultations hebdomadaires assurées par une infirmière et des permanences mensuelles de la psychologue pour :

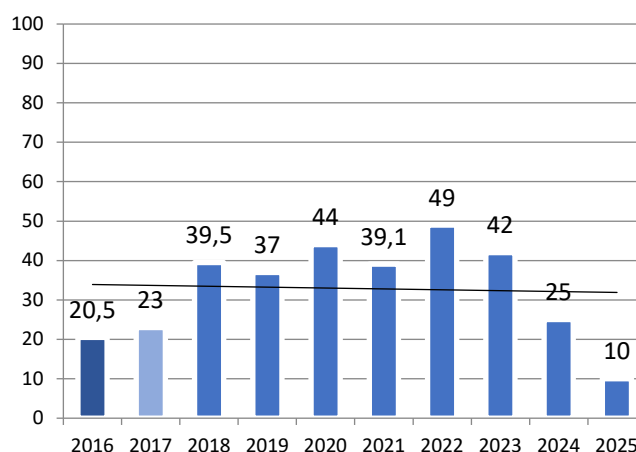
- ✓ aller vers ce public ;
- ✓ proposer des temps de rencontre, d'écoute et d'échange avec des professionnelles ;
- ✓ amener progressivement, par la relation, le résident à prendre conscience de sa situation
- ✓ réduire ses consommations ;
- ✓ engager des démarches de soins, notamment par des séjours de sevrage ou de cure, afin de consolider une abstinence durable.

B - Les troubles psychiques

Le chiffre est en baisse. Ce qu'il faut néanmoins retenir, c'est qu'il concerne uniquement les personnes effectivement suivies. En effet, il convient d'y ajouter dix personnes accompagnées afin que la démarche de soins psychiques fasse sens et permette une adhésion durable aux soins. Les troubles psychiques constituent un enjeu de santé faisant l'objet d'une très forte mobilisation. La baisse observée ne témoigne pas nécessairement d'une diminution des troubles, mais plutôt du fait qu'en 2025 les personnes accueillies ont été moins repérées comme présentant des troubles psychiques.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'un certain nombre de personnes ne bénéficie ni d'un diagnostic, en raison d'une absence de soins et/ou d'un refus de soins, ni d'un accompagnement spécifique ou d'un traitement adapté.

10 personnes ont été suivies pour des troubles psychiques en 2025



Évolution depuis 2015 du taux de personnes suivies pour troubles psychiques

Les chiffres ne témoignent pas d'un retour à une situation de santé stabilisée. Il faut noter une difficulté croissante à mobiliser les personnes accueillies sur la question du soin, mais également la raréfaction des places en Centre médico-psychologique (CMP), qui allonge les délais d'attente et constitue une source de démobilité pour les personnes concernées.

Le temps est un allié dont nous ne disposons pas toujours, compte tenu des durées de séjour en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et en Intermédiation locative (IML). La mobilisation des personnes sur la question de la santé mentale demeure complexe. D'une part, ces problématiques sont souvent difficiles à appréhender pour les personnes elles-mêmes ; d'autre part, les parcours de soins sont compliqués à mettre en œuvre faute de places disponibles en ambulatoire.

Dans la prise en charge, nous nous appuyons très régulièrement sur l'intervention de la psychologue et de l'infirmier du Centre de ressources pour les intervenants auprès d'auteurs (CRIA VS), qui alternent des consultations au sein de l'établissement et au sein des structures de soins pour les résidents. Ils apportent également un soutien précieux à l'équipe éducative des Augustins grâce à leurs conseils et à leurs éclairages cliniques.

De même, l'équipe partage régulièrement ses observations avec les soignants des Centres médico-psychologiques (CMP). Une permanence peut être organisée à la demande sur notre site avec l'Équipe mobile de prévention psychiatrique et d'accès aux soins (EMPPAS) du Centre hospitalier Philippe-Pinel d'Amiens. Des accompagnements peuvent ainsi être engagés et les deux infirmiers interviennent, en complément de leur permanence hebdomadaire, chaque fois que la situation le nécessite. Ils sont également en mesure d'intervenir rapidement lors de situations de mise en danger d'un résident.

Il convient enfin de souligner que la démarche de soins est rendue particulièrement complexe lorsque les troubles psychiques se combinent à différentes formes d'addictions. La construction de cette démarche nécessite du temps, et la place du référent social au sein de l'établissement est essentielle pour maintenir un accompagnement soutenant et sécurisant dans la durée.

Nous accompagnons quotidiennement :

- ✓ la régularité des prises de médicaments volontaires avec l'appui de deux infirmiers, nous constatons de plus en plus de traitements au long cours (cette organisation nécessite du temps dédié, de l'attention et de la bienveillance, c'est aussi le moment pour échanger sur les problématiques individuelles), une convention avec une pharmacie permet de sécuriser via la mise en place de piluliers et l'accompagnement à l'autonomie sur ce sujet par les professionnels ;
- ✓ le soutien éducatif des résidents pour maintenir l'observance médicale, dans le cadre de leur projet de soin ou ceux attendus par la justice ;
- ✓ chaque fois que nécessaire par un accompagnement physique à l'UAO (urgence du CH Ph Pinel).

Consultations post-carcérales

Pour contribuer à la pérennisation du travail de soin initié en détention, l'équipe de soins psychiatriques intervenant en milieu carcéral s'est engagée à poursuivre l'accompagnement à l'extérieur dans les six mois suivant la levée d'écrou, dans le cadre des Accompagnements post-carcéraux (APC). Les objectifs de ces consultations sont :

- ✓ limiter l'appréhension ressentie par de nombreux patients incarcérés à l'approche
- ✓ de leur sortie de détention ;
- ✓ s'assurer de la continuité des soins en consolidant le lien avec les dispositifs de droit commun (CMP, etc.) ;
- ✓ accompagner le patient dans le développement de son autonomie en matière de soins.

Plusieurs résidents ont bénéficié de ce suivi au sein de l'établissement. Celui-ci participe à un meilleur partage d'informations entre les soignants et l'équipe éducative des Augustins. La sortie de détention constitue bien souvent une étape cruciale, et la continuité des soins engagée doit pouvoir se poursuivre grâce à cette articulation.

Un seul accompagnement dans le cadre de l'accompagnement post-carcéral a été mis en place en 2025.

C – Les suivis médicaux réguliers

De nombreux résidents s'autorisent à prendre en compte des besoins de soins somatiques qui ont fait l'objet de négligences antérieures ou qui en sont la conséquence. Nous les

encourageons à réaliser des bilans de santé et organisons régulièrement des actions collectives de prévention et de sensibilisation.

Il s'agit, par différents leviers individuels et collectifs, d'accompagner la personne à (re)considérer son corps, à en prendre soin et à participer à la (re)construction de son estime de soi.

D – Les actions de prévention

Les ateliers d'actions de prévention des risques

Ces actions se déroulent au sein de l'établissement, sur proposition de partenaires du soin, à destination de l'ensemble des résidents, qui y participent de manière volontaire.

Les ateliers de promotion de la santé : l'atelier sport

Depuis trois ans, nous avons initié un partenariat avec l'Union française des œuvres laïques d'éducation populaire (UFOLEP), qui anime un atelier sportif d'une heure et demie tous les mercredis matin dans un gymnase mis à disposition par la mairie d'Amiens. Ainsi, les résidents, accompagnés d'un éducateur ou d'un animateur, peuvent découvrir les sports collectifs ainsi que la gymnastique. Quarante-cinq personnes y ont participé au moins une fois. Dix-sept personnes s'y rendent régulièrement.

Nous nous appuyons sur la présence d'infirmiers pour mener des actions d'information et de prévention (en collaboration avec les travailleurs sociaux), s'articulant autour d'ateliers ou d'entretiens individuels. Celles-ci viennent en soutien à la préparation d'un départ en logement autonome.

E - Les obligations ou injonctions de soins

Les suivis médicaux sont le plus souvent liés à une addiction ou un suivi psychologique (voir points ci-dessus). Dans certains cas, ils sont soutenus par une obligation ou injonction de soin dont le résident fait l'objet dans le cadre d'un suivi judiciaire. L'équipe socio-éducative joue un rôle essentiel d'explication et d'accompagnement dans ces obligations.

a - Au regard des addictions :	2025 Nbre de résidents	2024 Nbre de résidents	2023 Nbre de résidents
Obligation de soins addictologie	25	12	19
Injonction de soins addictologie	3	0	6

b - Au regard du soin psychologique :	2025 Nbre de résidents	2024 Nbre de résidents	2023 Nbre de résidents
Obligation de soins psychologique	10	7	10
Injonction de soins psychologique	4	0	13

Ces différentes contraintes ont été posées par la justice à l'encontre de résidents en lien avec et/ou en réparation directe des actes pour lesquels ils ont été condamnés, d'où une très grande vigilance de la part de l'équipe.

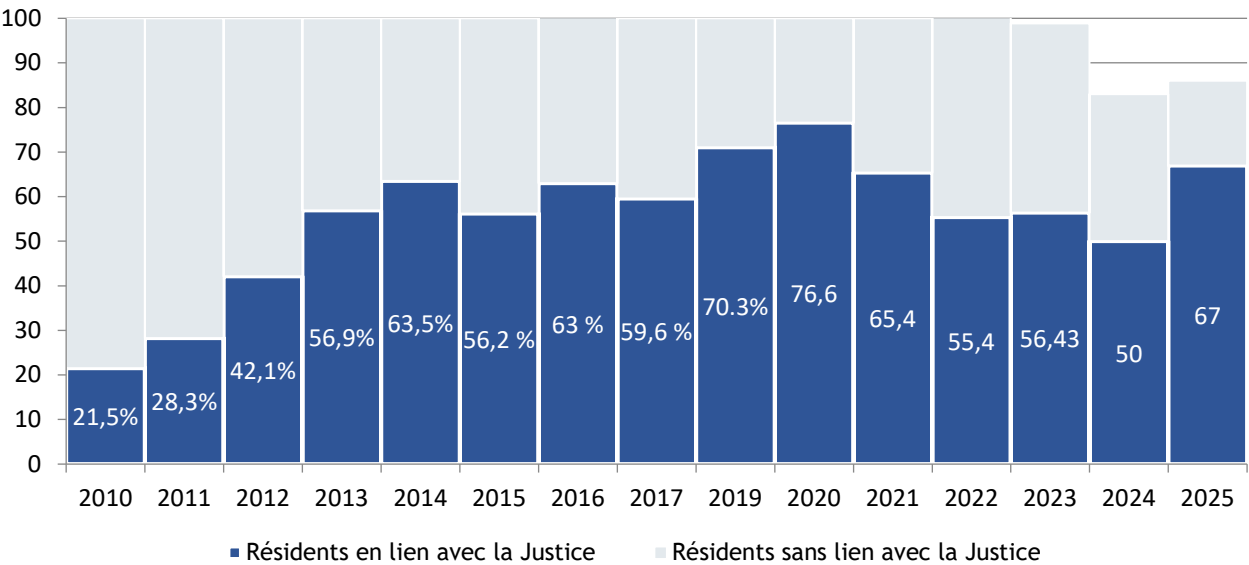
Les chiffres, d'une année sur l'autre, ne permettent pas d'obtenir des indications fines sur le profil des publics. Ils apportent toutefois des éléments à prendre en compte dans l'accompagnement et à garantir, notamment dans le cadre des aménagements de peine.

En 2025, nous notons une reprise des injonctions de soins pour le public en aménagement de peine ou bénéficiant d'un suivi socio-judiciaire. Il est difficile d'analyser ces chiffres. Cependant, nous constatons une difficulté persistante à mobiliser les personnes sur ce sujet, pourtant omniprésent dans le public accueilli.

5. Situation au regard de la justice

En 2025, la proportion de résidents sortant de prison, bénéficiant d'un aménagement de peine ou toujours en lien avec la justice (par des mesures de SSJ/SMJ ou présentenciel) est de 60,5 %. En 2023, elle était de 57,58 %, soit une augmentation de trois points entre 2023 et 2024.

Le tableau ne prend pas en compte les personnes condamnées à un Travail d'intérêt général (TIG).



Ces chiffres tiennent compte du public accompagné en IML.

- ✓ CHRS : 41 personnes
- ✓ PF : 6 personnes
- ✓ IML : 20 personnes

Motifs d'incarcérations des personnes sortant de détention et hébergées depuis 2020 à 2025

Motifs des incarcérations	2025 Nbre de résidents	2024 Nbre de résidents	2023 Nbre de résidents	2022 Nbre de résidents	2021 Nbre de résidents	2020 Nbre de résidents
Outrage / Rébellion			1	1	2	4
Recel			0	0	0	1
Escroquerie			1	0	1	0
Cambriolage			3	3	4	3
Homicide / Meurtre	1		3	5	3	2
Viols / Agressions sexuelles (mineurs / majeurs)	2	6	2	12	22	24
Violences (dont conjugales et / ou familiales)	11	25	20	15	11	6
Conduite sous l'emprise de l'alcool / sans permis	1	4	12	2	2	1
Infraction à la loi sur les stupéfiants	7	5	12	7	10	16
Apologie du terrorisme	1					
Vols simples, aggravés, avec violence, avec dégradations...	2	9	8	16	14	6

La connaissance des faits ayant amené l'incarcération n'est pas une condition à l'accueil. C'est au cours de l'accompagnement que des informations émergent, de manière plus ou moins importante selon la relation qui s'établit avec le résident. Par conséquent, les évolutions sont à relativiser, car nous n'avons pas connaissance de l'ensemble des motifs. D'autre part, le nombre de personnes accueillies varie d'une année sur l'autre. Cependant, cela apporte un éclairage sur la diversité des profils.

Situation judiciaire (au 01/01/2025 ou à l'entrée) des personnes accueillies en lien avec la justice

Sous main de justice avant le jugement : 0 %
> Contrôle judiciaire (cj) : 0 personnes
Peine alternative à la détention : 0 %
> Travail d'intérêt général (TIG) : 1 personne
Aménagement de peine alternative à la détention
> Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE Alt) : 1 personne
Aménagement de peine après la détention
> Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE Amt) : 1 personne
Placement à l'extérieur (PE Amt) : 17 personnes et 3 PEAD (Placement extérieur à domicile)
Sortie de prison avec des obligations judiciaires : 42,17 %
> Liberté conditionnelle (LC) : 0 personne
> Sursis avec mise à l'épreuve (SME) : 5 personnes
> Suivi socio-judiciaire (SSJ) : 2 personnes
Fin de peine : 0 %
> Sortie de prison sans obligation judiciaire : 2 personnes
> Mesure de sureté : Placement sous surveillance électronique mobile (PSEM) : 0 personne
> Mesure présentencielle : 2 personnes
> Mesure de Placement extérieur à domicile (Placement extérieur individualisé) : 3 personnes

Évolutions

D'une année sur l'autre, la répartition entre les différentes mesures judiciaires est généralement stable. On peut cependant noter plusieurs éléments pour 2025.

Les sorties de prison avec obligations judiciaires sont presque automatiques. En ce sens, l'accueil dans un établissement avec accompagnement peut être considéré comme un « outil » soutenant la réalisation de ces obligations. Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) du milieu fermé, qui sollicitent notre établissement, en ont pris la mesure. Ils donnent ainsi aux futurs résidents les meilleures chances de réussite.

Les suivis socio-judiciaires et les sursis avec mise à l'épreuve constituent les deux principales formes de contrôle prononcées par les juges de l'application des peines. Après une hausse depuis 2022 (38 %), les chiffres sont restés stables en 2023 (38,38 %). Un rebond a été constaté en 2024 avec plus de 42 % de personnes concernées, taux resté stable en 2025 (40 %).

Aucun contrôle judiciaire n'a été mis en œuvre en 2025. Il ne s'agit pas d'un positionnement de l'association, même si les liens avec les structures exerçant ces mesures (l'Action socio-

éducative du champ judiciaire d'Amiens – ASECJA, l'Attestation employeur mensuelle – AEM à Amiens) restent intéressants et étroits.

Les placements à l'extérieur : en 2024, les aménagements de peine représentaient 16,90 % des personnes accompagnées, dont 1,20 % pour les DDSE et 10,05 % pour les PE. En 2025, ils représentent 32,56 %, soit 13 personnes, ce qui traduit une franche progression.

Les personnes ayant effectué des travaux d'intérêt général (TIG) au sein de l'établissement ont accompli leur peine en semaine ou le samedi, en participant à l'entretien des locaux avec un agent de service et toujours sous la responsabilité d'un référent éducatif. Elles ont réalisé 110 heures et 50 minutes en 2025. Nous avons été moins sollicités malgré notre rencontre avec ce service. Un travail a été engagé avec le nouveau référent afin de définir d'autres modalités de proposition que l'entretien. La fiche mission a été revue et une formation au tutorat pour certains professionnels est programmée début 2026.

La durée des détentions à domicile sous surveillance électronique (DDSE) a été en moyenne de 5 mois (123 jours), soit presque 3 mois de plus qu'en 2020. L'amplitude varie de 18 jours à plus de 12 mois.

	Nombre de personnes hébergées en DDSE	Nombre de personnes hébergées en PSEM	Nombre total de jours d'accueil
2011	6	0	559 jours
2012	7	0	643 jours
2013	12	0	1 920 jours
2014	15	1	1 991 jours
2015	9	2	1 270 jours
2016	11	0	1 045 jours
2017	10	0	1 208 jours
2018	13	0	1 124 jours
2019	15	0	1 807 jours
2020	16	0	1 021 jours
2021	14	2	1 939 jours
2022	11	1	1 557 jours
2023	5	1	2235 jours
2024	4	0	380 jours
2025	1	0	123 jours

*année du 1^{er} conventionnement avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Somme

**parmi ces personnes, une a effectué deux périodes de PSEM sur l'année

Deux personnes nous ont été orientées par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du centre de détention de Fleury-Mérogis, les autres personnes étant en fin de mesure à la suite d'orientations de 2021/2022. Fort de la signature de la convention avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Lille, fin 2018, l'accueil s'étend aux centres

pénitentiaires de Liancourt, Bapaume, Longuenesse. Plus largement nous avons accueilli une personne du centre de détention de Meaux, de Fleury-Mérogis, de Caen et du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Seine Saint-Denis.

Comme prévu et afin de venir en complément de l'offre existante, nous nous sommes positionnés sur des placements à l'extérieur de courte durée. Néanmoins, les demandes de placements à l'extérieur (PE) présentent encore des durées excédant deux mois. En 2025, l'amplitude varie de 16 à 517 jours.

	Nombre de personnes hébergées en Placement extérieur	Nombre total de jours d'accueil
2020*	5	283 jours
2021	16	1058 jours
2022	13	946 jours
2023	11	973 jours
2024	10	999 jours
2025	20	1107 jours

Nous avons également accompagné trois personnes dans le cadre d'un placement à l'extérieur à domicile. Elles s'organisent dans le cadre de postes mutualisés et sont détachées ponctuellement du CHRS. Une phase expérimentale portant sur cinq mesures est en cours. Après quatre refus (pour des raisons géographiques), nous tentons de répondre favorablement aux mesures. Cependant, la question des moyens humains et matériels conditionnera, à terme, la poursuite de ces accompagnements, dans et au-delà de la métropole. Notre expérience s'affine et se précise également sur ce type de mesures.

Remarque :

Être accueilli et accompagné en CHRS permet à la personne placée d'être, si elle le souhaite et si la situation le permet, dans une continuité d'accueil à l'issue de la mesure.

L'accompagnement socio-professionnel des résidents

Le départ, non remplacé, de la conseillère en insertion professionnelle nous a contraints à repenser les modalités d'accompagnement. Ainsi, les trois travailleurs sociaux du CHRS ont pleinement la charge de cette dimension. Ils s'appuient sur les dispositifs de droit commun mais également sur l'IAE afin d'apporter une offre de réponses élargie, permettant de se rapprocher de la singularité de chaque situation et de s'y ajuster.

La mise en mouvement sur la question socio-professionnelle est essentielle à activer rapidement après l'arrivée du résident, même en cas d'addiction. C'est un levier puissant qui, avec le soin, contribue à la régulation.

- ✓ Durant trois ans, un suivi personnalisé de chaque participant a été initié avec trois bénévoles de l'Association générale des intervenants retraités pour les actions de bénévoles pour la coopération et le développement (AGIRabcd). Nous travaillons à redéfinir et reconstruire les modalités, contenus et finalités de ces ateliers afin de les ajuster au mieux aux besoins spécifiques repérés.
- ✓ L'emploi : se lever le matin et se préparer aux ateliers proposés, préparer les documents nécessaires aux démarches administratives, recouvrer peu à peu une autonomie totalement perdue en détention.
- ✓ Des accompagnements vers des forums ont également été mis en place. Il s'agit de permettre aux personnes de se mêler à la foule, au monde, et d'entrer en relation : confronter son altérité et sa capacité à échanger et à solliciter, chercher des informations, interpellier. Des débriefings de ces temps de découverte des métiers ont été proposés par la CIP. Un travail de relecture de ce qui est vécu, de ce qui est compris et de ce qui questionne a ainsi été réalisé.

Le référent RSA est systématiquement activé, ainsi que celui de France Travail :

- ✓ définir les étapes de la construction d'un parcours d'accès à l'emploi ;
- ✓ l'appropriation des outils indispensables à la recherche d'emploi ou de formation ;
- ✓ la recherche de formations en adéquation avec le projet, la recherche et la réponse à des offres d'emploi ;
- ✓ la pratique des contacts et des relances avec les organismes de formation, les entreprises, les structures de l'insertion par l'activité économique et celles de l'emploi temporaire.

En 2026, des référents emploi dans chaque CHRS permettront de repérer les situations les plus complexes et d'éviter les ruptures de parcours. Des ateliers se dérouleront avec le référent de France Travail au sein des établissements. Une plus-value essentielle. C'est un sujet

essentiel pris à bras-le-corps par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), France Travail et le Conseil départemental.

6. Les Parcours

Les durées des séjours :

La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2025, tous dispositifs confondus, est en baisse. Elle est de 7,1 mois. Cette baisse significative s'explique par des durées de séjour en Pension de famille/maison-relais moins longues et par de nombreuses sorties positives.

	Nombre de personnes hébergées	Nombre de personnes sorties	Durée moyenne de séjour (en mois)
2011	53	23	15,8
2012	59	22	13,9
2013	101	59	8,6
2014	93	56	12,1
2015	102	53	11,8
2016	108	64	10,1
2017	135	82	9
2018	153	92	5,4
2019	132	77	6,9
2020	127	83	7,4
2021	129	72	7,4
2022	110	55	12,49
2023	99	55	11,40
2024	92	40	18
2025	43	26	7,1

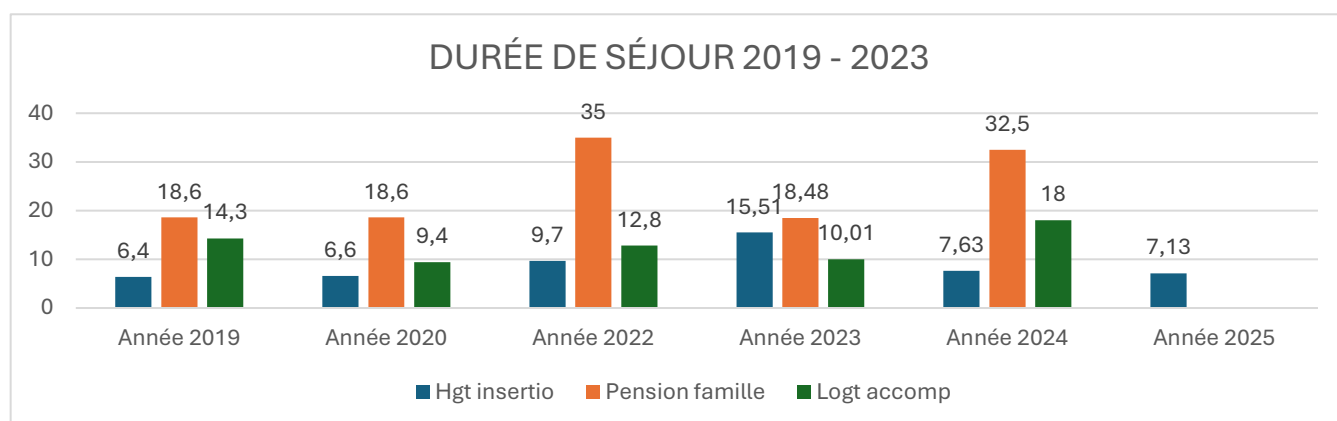
Ces chiffres sont impactés par la Pension de famille/Maison-Relais, dispositif sur lequel il n'y a pas de durée de séjour fixée.

Ce qu'il faut retenir :

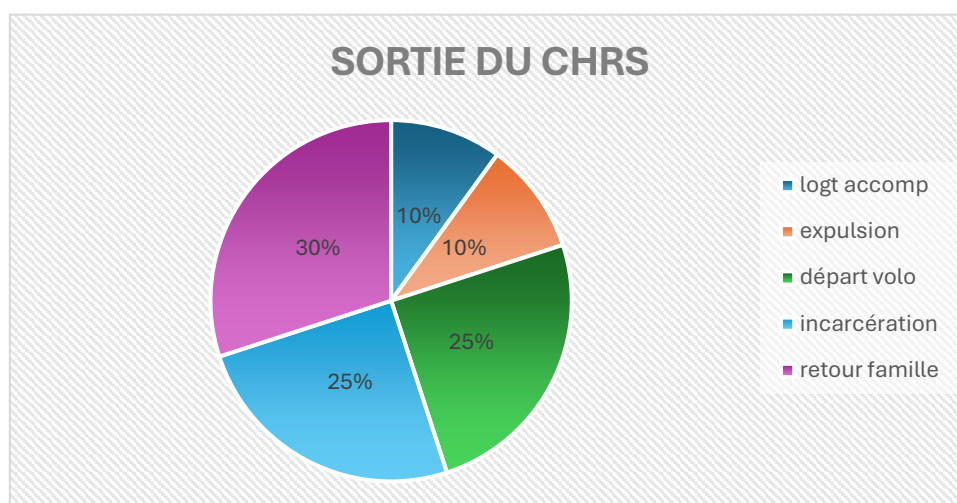
- ✓ pour le CHRS : la durée moyenne de séjour est de 7,13 mois ;
- ✓ pour l'IML : la durée moyenne de séjour est de 11,9 mois contre plus de 13 mois en 2024. Bien que l'on observe une légère diminution de la durée, la difficulté de plus en plus tangible d'accéder à un logement de type studio chez un bailleur social se fait sentir ;
- ✓ pour la Pension de famille/Maison-relais : elle est de 22 mois.

Évolutions des durées de séjour par dispositifs d'hébergement

Bien que l'on puisse noter une baisse sensible de la durée de séjour, engagée depuis 2024, le CHRS est impacté par cette dimension de précarité de santé, de ruptures de soins à l'accueil et de relations sociales dégradées. Il convient de considérer ces éléments non pas comme nouveaux, mais comme des facteurs qui se sont aggravés et qui prennent une part importante dans la démarche de restauration et de soin, préalables à toute impulsion vers l'emploi et le logement durable.



Le nombre total de sorties a été de 42 personnes, tous dispositifs confondus.



Parmi les quarante-trois résidents accueillis en CHRS, vingt-six ont quitté l'établissement vers des solutions diverses :

- ✓ quatre en solidarité ;
- ✓ cinq ont été réincarcérés ;
- ✓ deux résidents ont fait l'objet de sanctions ayant entraîné une fin d'hébergement et se sont vu proposer le 115 ou ont mobilisé leur propre entourage ;
- ✓ un est en cure ;

- ✓ un est en hospitalisation ;
- ✓ huit ont été accompagnés jusqu'à l'échéance de leur contrat de séjour en CHRS ;
- ✓ deux en logement du parc public ;
- ✓ un en logement du parc privé ;
- ✓ un en logement accompagné de type IML ;
- ✓ un en logement accompagné de type IML au sein de l'Îlot.

La baisse sensible de la durée de séjour, passant de 10 mois à 8 mois en 2024, se confirme en 2025 avec une moyenne de 7 mois. Celle-ci est inférieure à la durée moyenne de séjour nationale de 9 mois. Le nombre de réincarcérations se maintient au même niveau qu'en 2024, soit 4. Toutes ont des motifs d'incarcération extérieurs à l'établissement. Ces chiffres sont en baisse par rapport à l'année précédente. Certaines de ces situations étaient pourtant stables : certains résidents étaient en emploi, en formation ou en début de prise en charge de soins, et des actions étaient engagées. Il existe des relations dont il semble difficile de se défaire rapidement après une période d'incarcération.

Des 19 sorties du logement accompagné (Pension de famille et IML)

IML

- ✓ 33,33 % des personnes sorties ont accédé à un logement autonome dans le parc public amiénois ;
- ✓ 44,44 % sont parties sans laisser d'adresse ou en solidarité, engendrant surtout des impayés de loyers IML.

Un sous-locataire est retourné en détention, un autre a changé de dispositif au regard de ses fragilités somatiques complexes et de son âge avancé. Par ailleurs, nous notons que 10 des 22 personnes ont eu accès au dispositif IML « de la rue au logement ». Ces 10 personnes viennent de la rue à la suite d'une sortie de prison, pour six d'entre elles, refusant par ailleurs l'hébergement d'urgence au sein d'un établissement.

Destination des ménages en Sortie :	Nombre
Structures d'hébergement (à préciser HU, Stab, CHRS, ALT, ...)	0
Autre logement accompagné : Pension famille/Maison Relais	1
Logement autonome auprès d'un bailleur social	2
Logement autonome auprès d'un bailleur privé	1
Maison d'Arrêt	1
Fin de prise en charge	1
Sans laisser d'adresse	3

✓ **8 sorties de la Pension de famille :**

MOTIFS DE SORTIE	
LOGEMENT INDIVIDUEL	1
EHPAD	3
EXCLUSION - RETOUR 115	2
CURE POST CURE	1
HÉBERGEMENT MÉDICO-SOCIAL	1

La durée moyenne de séjour (22 mois)

Moins de nouveaux résidents ont été accueillis entre janvier 2025 et septembre 2025, ce qui vient infléchir la durée moyenne de séjour pour l'année concernée. Les dernières sorties ont également été réalisées en toute fin d'année 2025. Par ailleurs, les orientations ont été ralenties sur quelques mois. D'autre part, certaines situations se sont vu opposer un refus en raison, entre autres, de la lourdeur de la situation médicale des personnes, nécessitant une présence particulièrement soutenue et un étayage médical complexe.

Retour à l'emploi

La promotion de l'activité, au sens large, et plus fortement celle de l'activité professionnelle et de la formation, constitue un vecteur puissant d'insertion sociale, de construction de soi et de valorisation personnelle. Ainsi, l'établissement s'inscrit quotidiennement et pleinement dans cette dynamique de retour à l'emploi et à la formation.

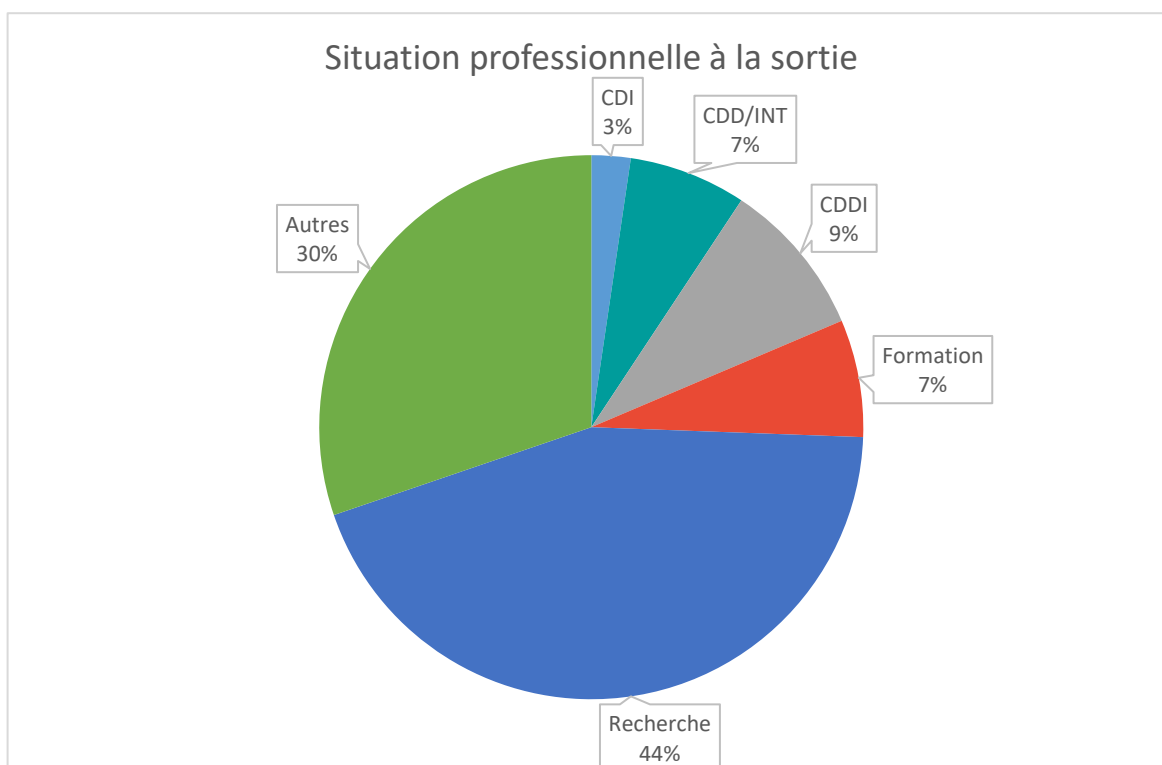
Cet accompagnement intervient en parallèle, en soutien et en complément de celui de l'équipe éducative, et bien sûr en collaboration étroite avec cette dernière.

Cet accompagnement vise à :

- ✓ définir les étapes de la construction d'un parcours d'accès à l'emploi ;
- ✓ l'appropriation des outils indispensables à la recherche d'emploi ou de formation (CV, lettres de motivation, mise à jour de l'espace personnel France Travail, etc.) ;
- ✓ la recherche des solutions de formation requises par le projet, la recherche et la réponse à des offres d'emploi ;
- ✓ la pratique des contacts et des relances avec les organismes de formation, les entreprises, les structures de l'insertion par l'activité économique et celles de l'emploi temporaire.

Parmi les 42 personnes sorties des services d'hébergement et du logement IML :

- ✓ 35,89 % de sorties positives au regard de l'emploi (CDI, CDDI, formation) ; + de 8 % en deçà des chiffres 2024 ;
- ✓ 55,88 % étaient en recherche d'emploi ; le chiffre a triplé par rapport à 2024. Nombre de ces personnes sont lourdement entravées par des poly-addictions ;
- ✓ 15,38 % étaient dispensées de recherche.



Évolution des situations professionnelles des personnes sorties sur les 2 dernières années

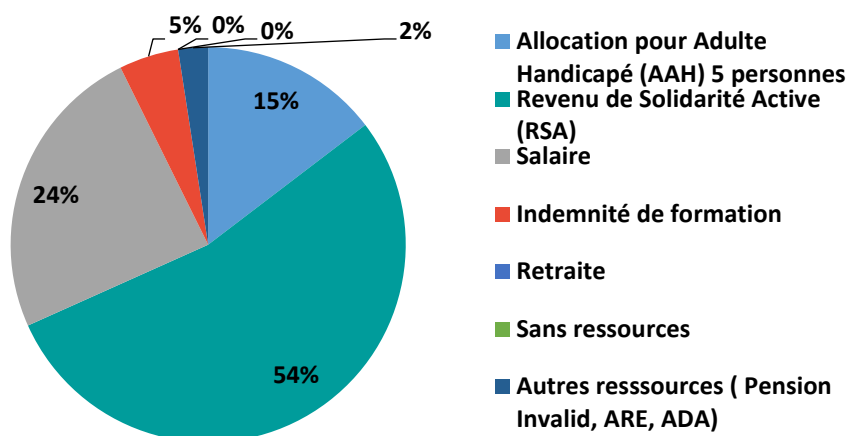
Au regard du graphique ci-dessous, nous mesurons les difficultés d'insertion de ce public et la nécessité d'un accompagnement par un conseiller en insertion professionnelle. Le maintien du nombre de contrats à durée indéterminée (CDI) et de contrats à durée déterminée (CDD), inexistant en 2025, contraste avec les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), qui semblent plus difficiles à obtenir, ainsi qu'avec les formations. Le travail dans le cadre de l'intérim, plutôt subi, révèle la difficulté à pérenniser la situation professionnelle. Autre élément révélateur : les personnes dispensées de recherche d'emploi en raison de leur situation médicale, somatique et/ou psychique.

L'année 2025 témoigne d'accompagnements encore plus complexes, notamment du point de vue des addictions (alcool, produits psychoactifs). La situation en ressources humaines est également complexe, avec un recours à l'intérim qui a probablement contribué à une certaine

instabilité pour des résidents déjà extrêmement fragilisés par leur parcours et leurs consommations.

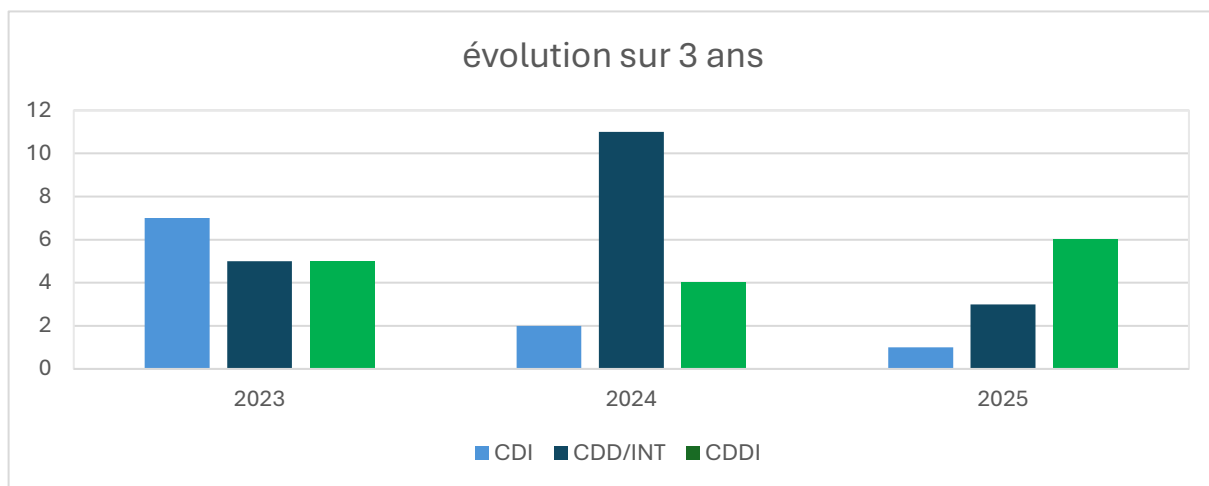
Les ressources à la sortie

Représentation de la répartition des ressources des trente-quatre personnes ayant quitté l'établissement, tous dispositifs confondus.



Quelques remarques

- ✓ La représentativité du revenu de solidarité active (RSA) a fortement augmenté : 54 % en 2025, contre 26 % en 2024 et 29 % en 2023. Celle des profils bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) a également continué de progresser, atteignant 15 % en 2025, contre 13 % en 2024 et 9 % en 2023. La reconnaissance de troubles importants ne cesse de progresser. Il serait intéressant d'affiner l'analyse avec la part de ces reconnaissances en lien avec la précarité et les addictions.
- ✓ Le nombre de salariés et de bénéficiaires d'indemnités de formation est sensiblement en baisse. Cependant, la majorité des emplois s'inscrit dans des CDD, des CDDI et de l'intérim, ce qui constitue, notamment pour les CDD et l'intérim, des facteurs de fragilisation.
- ✓ Les personnes hébergées dans le cadre de l'hébergement d'urgence n'ont pas été intégrées dans ces chiffres. Ouvert à l'hébergement d'urgence sociale, il nous est impossible d'établir des statistiques sur des personnes accueillies pour des durées de quatre jours en rotation. Sur les cinq personnes accueillies en sortie de détention, trois ont pu intégrer le CHRS à la suite de leur demande auprès du SIAO.
- ✓ En 2025, aucune personne ne bénéficiait de pension de retraite ou de pension d'invalidité. Malgré les inquiétudes soulevées par les évolutions des situations professionnelles vues au chapitre précédent, l'évolution des ressources est rassurante. Elle apporte davantage de garanties de maintien dans le logement.



7. Tranches de vie

Du côté de la Pension de famille/Maison-relais...

À la suite de dix-huit mois passés sur le dispositif du CHRS et compte tenu de l'accompagnement socio-éducatif soutenu et aidant pour Monsieur, l'équipe sollicite, avec son accord, une orientation vers le dispositif de la Pension de famille de notre établissement via le SIAO.

Monsieur G. a pu bénéficier d'une formation Garantie Jeunes avec la Mission Locale, au cours de laquelle il effectuait différents stages. Il a pu mener à terme, avec notre soutien, une formation qualifiante en qualité d'agent de restauration avec l'AFEC.

Avec son accord et compte tenu de sa vulnérabilité, une mesure de tutelle a été mise en place. L'équipe éducative observe une évolution croissante : petit à petit, il gère son quotidien, son lieu de vie, effectue ses démarches administratives et professionnelles seul et se déplace en autonomie. Monsieur démontre sa capacité à pouvoir vivre dans un logement autonome avec une présence éducative, et une écoute nécessaire afin d'être rassuré face à certaines angoisses.

Ne trouvant pas d'emploi, Monsieur G. a réalisé deux stages à la Table du Maraîcher, ce qui lui a permis de reprendre confiance en lui, de s'épanouir dans son travail et de poursuivre dans la voie de la restauration, tout en préparant également son permis de conduire.

Bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés avec une orientation en ESAT, nous l'accompagnons dans sa période d'essai en cuisine à l'ESAT de Couthon, avec la demande d'intégrer le foyer d'hébergement de cette même structure. Il convient de noter que l'ensemble de ces démarches se réalise en accord avec la juge de l'application des peines et son CPIP référent.

À ce jour, sa période d'essai en ESAT donne lieu à un CDI, ce qui lui permet d'emménager au sein du foyer d'hébergement et de quitter le dispositif de la Pension de famille de notre structure.

Monsieur G. a quitté l'établissement le 30/12/2025 avec émotion, prenant conscience que les professionnels de L'Îlot Les Augustins l'ont aidé à grandir et à devenir le jeune adulte qu'il souhaitait être, tout en sachant que sa route est encore longue.

« L'Îlot m'a aidé à reprendre confiance en moi. Ils m'ont aidé à « grandir », à devenir l'adulte d'aujourd'hui. Tout seul, je n'aurais pas eu la force, ni l'énergie, ni la confiance pour faire tout ça. »

Du côté de l'IML....

Monsieur D. est un homme de quarante-trois ans, célibataire et père d'une fille de vingt ans poursuivant ses études. Il a grandi chez sa mère après la séparation parentale, avec un père très présent. À ce jour, sa mère est incarcérée. Monsieur D. soutient sa fille psychologiquement et veille à l'accompagner chaque samedi au parloir. Il indique être issu d'une famille nombreuse, unie et stable.

Après un BEP tourneur-fraiseur, il a obtenu un bac professionnel en productique mécanique, ainsi que des CACES et un brevet de sauveteur secouriste.

Monsieur D. a connu plusieurs incarcérations, accompagnées de suivis socio-judiciaires pour des faits de violences sur la voie publique, sur fond d'alcoolisation massive et de consommation de produits illicites, avec outrages à agents et violences conjugales.

Lors de sa dernière incarcération, il se retrouve sans domicile fixe. Une domiciliation au CCAS est mise en place, mais la sortie sèche non préparée le conduit à dormir dans sa voiture afin de ne solliciter personne.

Toujours en situation de précarité, il sollicite le SIAO, qui l'oriente vers notre structure de L'Îlot « Les Augustins ». Son admission sur le dispositif de l'IML se concrétise le 12/01/2024 au sein d'un T3, lui permettant d'accueillir ponctuellement sa fille.

Attaché au travail et à l'activité professionnelle, malgré ses incarcérations, il occupe un emploi en intérim en qualité de chauffeur poids lourds-livreur et grutier pour une entreprise du bâtiment amiénoise. Il ne peut bénéficier d'une aide au logement, toutefois il règle mensuellement sa redevance dans le cadre de la sous-location.

Depuis son intégration au sein de l'IML, Monsieur D. s'est montré respectueux du cadre de l'accompagnement et de ses engagements. Il honore régulièrement le paiement de ses redevances, fait preuve de sérieux dans la gestion du logement mis à disposition et accepte d'économiser afin de concrétiser sa future installation.

Concernant le volet judiciaire, depuis sa sortie de détention, il est suivi dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire (SSJ) avec obligations de soins en addictologie et en psychologie, ainsi qu'une interdiction d'entrer en contact avec la victime. Ce SSJ vient de se clôturer. Il a mis en place un échéancier qu'il respecte pour l'ensemble de ses dettes.

La durée d'accueil et d'accompagnement sur le dispositif IML lui a permis de mettre à jour sa Demande de logement social, son SYPLO*, de déposer des demandes auprès de DUO IMMOBILIER et de rechercher un logement de type T3 via des agences immobilières, etc. Ces vingt-deux mois d'accompagnement sur le dispositif IML ont permis à Monsieur D. d'intégrer un logement autonome de type T3 au sein de la métropole amiénoise, sans risque de rupture ou de défaillance, avec la signature d'un CDI le jour de son emménagement.

« Merci à vous de ne pas avoir lâché, merci d'avoir pu négocier pour que je reste un peu plus. Ça m'a aidé à sortir proprement, avec des projets qui se sont réalisés. »

***Dispositif SYPLO**

Le dispositif SYPLO, ou Système de pilotage en ligne des offres, est une plateforme nationale qui centralise et priorise les demandes de logement social. Elle permet aux autorités, aux bailleurs et aux demandeurs de suivre et de traiter les dossiers de manière optimisée.

Du côté du CHRS.....

Monsieur B. est né en 1998. Célibataire au moment de l'admission, il a été accueilli au CHRS à sa sortie de détention dans le cadre d'un aménagement de peine sous la forme d'une détention sous surveillance électronique en date du 10 mars 2023. Une première demande d'admission à l'hébergement a été accordée pour une durée de huit mois, suivie de deux renouvellements.

La mesure de DDSE s'est déroulée sur une durée d'un an, jusqu'au 10 mars 2024. À l'issue de cette mesure, Monsieur a été placé sous libération conditionnelle avec assignation à résidence et suivi par le SPIP, mesure qui a pris fin le 10 mars 2025. Tout au long de cette période, Monsieur a respecté l'ensemble de ses obligations judiciaires.

L'accompagnement mené par l'équipe a visé à soutenir Monsieur dans le respect de sa libération conditionnelle, à l'accompagner dans son parcours de formation professionnalisante et à engager des démarches d'accès au logement de droit commun. Monsieur s'est montré investi dans son accompagnement, sollicitant de manière pertinente l'intervention des professionnels pour l'aider dans ses démarches administratives, sociales et d'insertion.

Sur le plan des droits et des ressources, Monsieur disposait d'une couverture maladie et percevait des revenus mensuels correspondant à la rémunération de sa formation professionnalisante ainsi qu'à une prime d'activité.

La formation qu'il a menée à son terme a permis à Monsieur d'obtenir un titre professionnel d'installateur thermique et sanitaire, formation achevée en juin 2025, témoignant d'un parcours d'insertion cohérent et abouti.

Concernant le logement, Monsieur a obtenu un numéro unique d'enregistrement pour la demande de logement social ainsi qu'une priorisation au titre du dispositif SYPLO. Initialement souhaitée en région parisienne à l'issue de la libération conditionnelle, l'orientation résidentielle a évolué vers Amiens, avec un projet d'installation avec sa compagne.

La prise en charge au CHRS a pris fin de manière anticipée le 10 janvier 2025, en raison d'un changement de lieu d'assignation à résidence lié à son installation avec sa concubine à Amiens.

Ce parcours illustre de manière positive la capacité de Monsieur à s'inscrire dans un cadre judiciaire structurant, à mobiliser les ressources proposées et à mettre à profit son accueil au sein du CHRS pour construire un projet d'insertion sociale et professionnelle durable, après une longue période de détention.

Dans une relation parfois en dents de scie, Monsieur B. dira de son passage au CHRS : *« Vous m'avez aidé même quand je n'en avais pas envie... Vous avez tenu pour me faire tenir. J'ai beaucoup de respect pour vous. »*

L'ÎLOT LES AUGUSTINS C'EST AUSSI CELA !

Actions collectives et conviviales

LA MÉDIATION ANIMALE – Sabrina & la Patte dans l'âme

En partenariat avec La Patte dans l'âme : « Prendre soin des autres, accueillir ses émotions »

Sabrina et ses chiens.



PRÉVENTION & ÉDUCATION À LA SANTÉ : VIH/VHB/VHC TROD & Fibroscan

En partenariat avec l'association Le Mail



TEAM BUILDING – Courir La Jules VERNE

En partenariat avec Synapse pour le flocage des tee-shirts tous engagés des LHSS à la Pension de famille en passant par le CHRS.

Équipe éducative et personnes accompagnées, tous ENSEMBLE sur la ligne d'arrivée.

« 5 km à pied, ça use, ça use »

« 5 km à grande foulée en course »



Les fêtes de fin d'année, dont Noël sont toujours des moments émouvants, et parfois tristes. Grâce à l'association Au cœur de l'Humain, un groupe de musiciens est venu égayer la soirée et partager le repas préparé par les résidents.



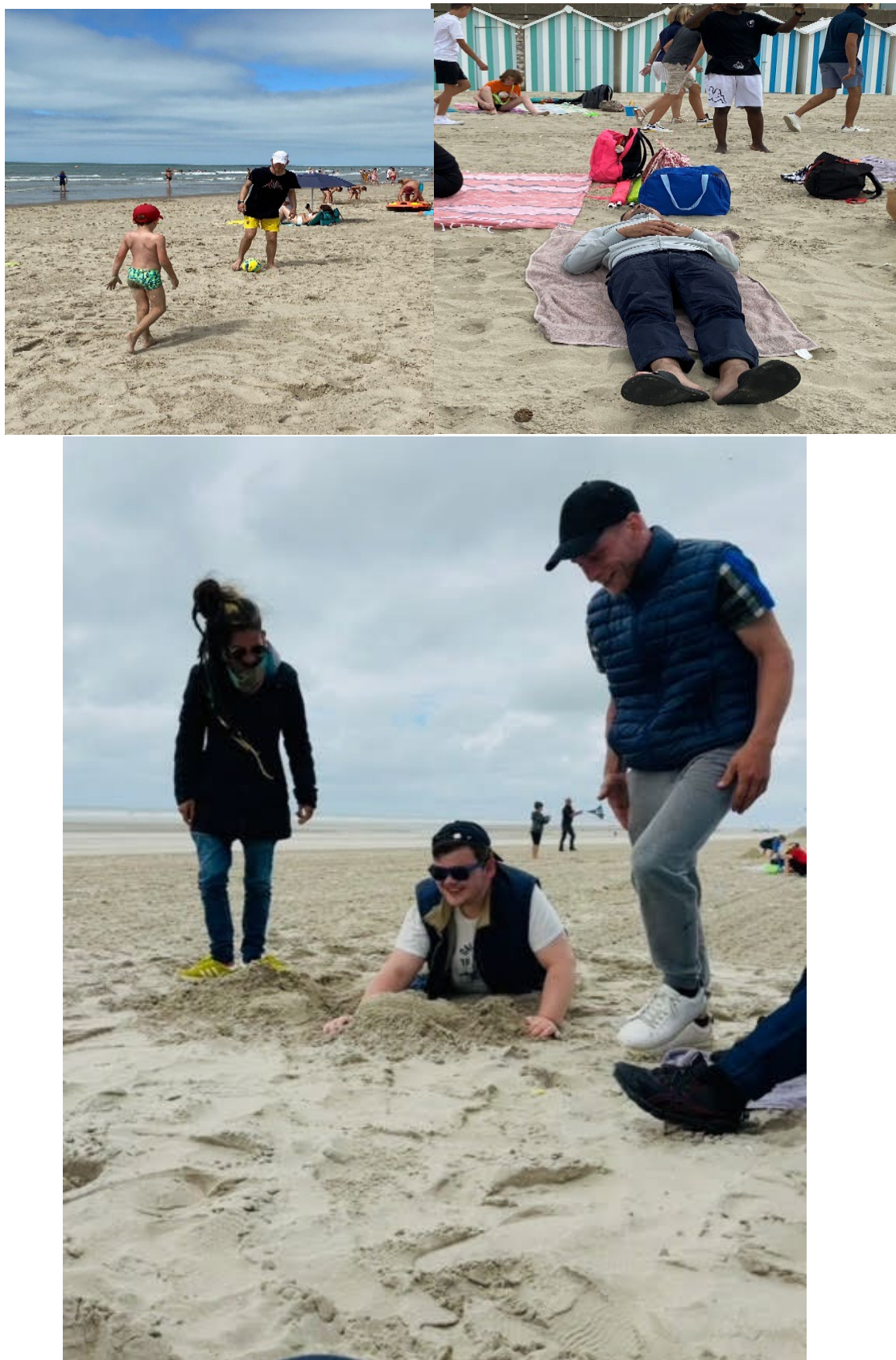
Mais également du lâcher-prise....



Des moments incontournables comme la caravane du Tour de France qui passe rue des Augustins : les résidents s'y préparaient



Les nombreuses sorties à la mer : sentir la chaleur du soleil, et le sable sur la peau, détente !



L'atelier socio-esthétique, la coiffure et le bien-être corporel

En 2026, nous souhaitons mettre à nouveau l'accent, dans notre accompagnement socio-éducatif auprès des résidents, sur des temps de « bien-être » et de « socio-esthétique » au sein de la Maison des Augustins.

Le mercredi, c'est sport !

Depuis 2021, tous les mercredis matin, au gymnase de La Veillère mis à disposition par la ville d'Amiens, football, gymnastique et handball se déroulent dans la bonne humeur grâce à un animateur sportif de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) et un salarié. Cet atelier est obligatoire pour les personnes accueillies sous main de justice et ne disposant pas d'activité d'insertion. Le sport, en général, dedans ou dehors...



Toilette quotidienne et soins de pédicurie

Prendre soin de soi grâce à l'appui de l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) et des infirmières libérales. L'accès au bien-être corporel n'est pas chose aisée pour les personnes ayant connu un long parcours d'exclusion et de détention. Pour cela, nous nous appuyons sur des partenaires comme l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) de La Nouvelle Forge. Elle assure des passages pour des toilettes quotidiennes et bihebdomadaires, en complément des soins dispensés par les deux infirmières libérales. Ce partenaire constitue un appui indispensable pour faire tiers auprès des résidents, qui refusent parfois nos interventions.

Claire, technicienne d'intervention sociale pour la Pension de famille, en collaboration avec William et Guillaume, accompagne l'hygiène des chambres, ainsi que l'hygiène vestimentaire et corporelle. Pour les situations les plus réfractaires, la prescription médicale permet de rendre l'intervention plus acceptable, en la positionnant comme un soin prescrit et donc obligatoire.

L'ESSIP permet également l'accès à des soins de pédicurie au sein de notre cabinet médical pour les résidents les plus en difficulté. Lorsque cette intervention est mise en place, elle contribue significativement au bien-être et au sentiment de considération.



La promotion de la santé autrement : le partenariat avec Addictions France

Depuis plusieurs années, nous bénéficions du soutien indéfectible de l'association Addictions France, grâce à sa permanence hebdomadaire. Cette collaboration s'est enrichie cette année avec deux actions de réduction des risques : un ciné-débat lors du Mois sans tabac, autour de la projection du film « Le Pari », mettant en scène des personnes tentant d'arrêter de fumer. En appui de ce ciné-débat et dans la continuité du Mois sans tabac, des tests de monoxyde de carbone ont été réalisés en collaboration avec Addictions France.

Une action de promotion de la santé a également été menée lors du Mois sans alcool : réalisation de cocktails sans alcool, quiz et intervention de sensibilisation.

Cultiver et cuisiner avec plaisir : le partenariat avec Au cœur de l'Humain

Toujours en 2025, un chargé de projet jeunesse au sein de la collectivité indique : « En tant que chargé de projets jeunesse au sein de la collectivité, je développe des actions afin de créer du lien entre les générations. Des actions de solidarité, de partage et d'échange restent pour moi un ancrage primordial. C'est dans ce cadre que je collabore avec le CHRS. C'est très motivant de travailler avec une équipe sensible aux difficultés des résidents. En tant que responsable de l'association "Au cœur de l'humain", les résidents accompagnés des professionnels vont pouvoir intégrer, par le biais d'ateliers autour du jardin solidaire, un espace ayant vocation à devenir un jardin thérapeutique, alliant bien-être et expression artistique. Les résidents ainsi que l'équipe vont pouvoir bénéficier d'une collaboration technique et, par la même occasion, cultiver ce jardin dans le but de consommer des produits locaux. Les liens tissés avec les résidents et les équipes sont forts et solides. »

Abed H., chargé de projet secteur jeunesse

Ces moments privilégiés incitent à l'échange et aux plaisirs partagés, autour d'une boisson ou d'une glace. De même, il a été important d'habiter et d'investir les lieux avec un buffet campagnard le 14 juillet 2025, comme chaque année, des rituels qui marquent les saisons.



Échanger, écouter, débattre, questionner ses certitudes.

Le café-causerie : instaurer et maintenir le lien social au quotidien.

Être hébergé au sein d'un accueil collectif n'est pas nécessairement un choix pour les résidents. Afin de prévenir l'isolement, notamment pour les personnes en Pension de famille, mais aussi pour favoriser les liens entre résidents, en particulier les nouveaux arrivants, ce café-causerie propose quotidiennement un temps de détente et d'échanges entre résidents et professionnels, autour d'un café et de petits gâteaux.

Il constitue également un levier pour initier des débats. Lieu incontournable, il permet la pratique de jeux de société, de parties de fléchettes ou encore de karaokés.



Mais également l'occasion de célébrer nos aînés, alors que M. L. se prépare à nous quitter après plusieurs années à la Pension de famille pour rejoindre l'EHPAD des Petites Sœurs des Pauvres.



Et l'investissement de notre jeunesse et la mise en lumière de leur générosité et de leur altérité : l'ASC Jeunes Football.



La liste des événements de partage n'est pas exhaustive. Vous retrouverez toutes nos actions au fil de l'année sur LinkedIn, Facebook et Instagram.

Le Conseil de vie sociale (CVS) a 2 ans : une instance consultative pour accompagner la citoyenneté

Renouvelé en 2025 pour une partie de ses membres en raison de leur départ.

Depuis de nombreuses années, la pluralité des dispositifs d'accueil au sein des Augustins, avec des durées de séjour allant de deux mois à plus de vingt-quatre mois pour la Pension de famille, nous a conduits à instaurer des modalités de participation et de régulation autres que le CVS. Trois réunions mensuelles par étage, appelées « conseils de maison », sont organisées avec les résidents.

L'expression du suffrage et l'exercice de la citoyenneté : depuis sa mise en place et l'investissement des membres du bureau, des idées émergent et des améliorations sont apportées. Le président participe une fois par trimestre aux réunions des professionnels. Une réflexion sur un tutorat sur le modèle de la pair-aidance a été mise en place, avec un kit de bienvenue distinct de celui de l'établissement.

La vie démocratique est de qualité depuis.

PERSPECTIVES 2026

Nos différentes expériences de dispositifs nouveaux, voire innovants, enrichissent quotidiennement la pratique des professionnels confrontés à de nouvelles modalités de prise en charge.

Nos maillages sur le territoire et le tissage de liens avec les partenaires habituels et plus récents participent à l'amélioration des actions liées aux accompagnements. Ainsi, en interne, certains professionnels se proposent de bâtir des actions spécifiques liées notamment à la question essentielle de la santé. Dans ce cadre, cela s'inscrira dans une mutualisation des équipes au bénéfice de plusieurs dispositifs ou services.

Dans son impulsion de création et de diversification, l'association s'engage à poursuivre sa volonté d'accompagner les grands précaires et le public sous main de justice.

- ✓ Le placement à l'extérieur à domicile, adossé à deux établissements, et notre volonté de développer cet accompagnement. Nous réfléchissons aux modalités d'exercice pour permettre de répondre aux demandes hors Amiens. Le CHRS crée des collaborations avec les LHSS mobiles afin de répondre aux demandes très fragiles. Nous nourrissons les interactions et les valeurs ajoutées qu'elles apportent.
- ✓ Le sujet de la justice restaurative a été relativement confidentiel ces derniers mois, mais semble vouloir s'affranchir de cette discrétion, dans la volonté d'apporter une offre d'accompagnement complémentaire.
- ✓ En 2026, le développement de notre IML : avec quelles modalités ? Sollicités comme d'autres associations sur le développement de logements accompagnés en diffus, l'association s'est positionnée favorablement sur cette demande. Il s'agira d'en réfléchir les modalités à partir de l'existant.

Ainsi, la Maison d'accueil et d'hébergement L'Îlot Les Augustins, qui regroupe à la fois de l'hébergement social et des services médico-sociaux (Lits halte soins santé (LHSS) résidentiels et LHSS mobiles), IML, Pension de famille, CHRS et placement à l'extérieur à domicile, souhaite s'engager avec ses équipes à étayer les nouveaux dispositifs et à les structurer afin qu'ils répondent au mieux aux objectifs fixés et aux ajustements déjà engagés.

2025-2026 correspond à la mise en œuvre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), à la suite des négociations avec les financeurs, engagées en 2024. L'année 2025 a marqué le démarrage du grand chantier de construction des LHSS résidentiels. La conduite du changement qu'il implique impacte chaque dispositif existant de la Maison d'accueil et d'hébergement L'Îlot Les Augustins. Nous allons ainsi réfléchir à de nouvelles modalités de

collaboration entre les services. Cela agira nécessairement sur les espaces architecturaux de l'établissement, pouvant constituer une opportunité de développement pertinente.

Les années 2025-2026 s'inscrivent également dans la démarche continue de qualité avec les évaluations externes et le plan d'actions qui en découle.

Un travail d'ajustement est engagé, dans un accompagnement toujours bienveillant et respectueux des résidents et des professionnels, à l'aune des évaluations externes prévues pour les LHSS mobiles et résidentiels.

Salima MOKKADEM

Responsable d'établissement

MERCI À NOS FIDÈLES PARTENAIRES

L'Îlot Les Augustins compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention. Nous remercions notamment :

Nos financeurs :

- ✓ la Direction départementale de l'économie, du travail et de la solidarité (DDETS) de la Somme ;
- ✓ l'Agence régionale de santé (ARS) de Picardie ;
- ✓ la Ville d'Amiens et le service Jeunesse ;
- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme, la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Lille.

Nos partenaires au quotidien dans l'accompagnement :

Addictions France 80, les associations Le Mail et AIDES, l'artothèque de la ville d'Amiens, la pharmacie, le cabinet d'infirmières libérales, le Centre hospitalier Philippe Pinel, l'ESSIP de La Nouvelle Forge, ainsi que l'Union départementale d'accueil et d'urgence (UDAUS), qui porte le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), ont été évoqués au travers des actions proposées en lien direct avec les résidents de l'établissement.

D'autres partenariats, construits dans la durée, concernent plus spécifiquement la prise en charge des personnes accompagnées. Ils se traduisent de différentes manières :

- ✓ réunions régulières (mensuelles ou bimensuelles) de synthèse réunissant l'équipe de référents avec les soignants (médecin alcoologue, psychologue, travailleur social...) intervenant d'Addictions France et du Mail autour de l'addiction en détention et/ou à la sortie ;
- ✓ échanges téléphoniques ou par courriels ou par des notes sociales ou de liaison, chaque fois que nécessaire, avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation du SPIP de la Somme, en charge du suivi judiciaire des résidents accueillis ;
- ✓ sollicitations ponctuelles pour des conseils ou une intervention du personnel de L'Équipe mobile de prévention psychiatrique et d'accès au soin (EMPPAS) de l'hôpital psychiatrique d'Amiens, lorsqu'un résident se met en danger seul ou en se confrontant aux autres ;
- ✓ points de situation au cas par cas tout au long de l'année avec les partenaires de l'insertion professionnelle :
 - les structures d'Insertion par l'activité économique (IAE), dont les Ateliers de L'Îlot ;

- les référents RSA des résidents, et en particulier CAP Formation, structure d'accompagnement des personnes titulaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé ;
 - les structures d'accompagnement dans la construction d'un projet professionnel : organisme de formation (ex : le Centre Relais) ou association de bénévoles : AGIRabcd.
- ✓ échanges réguliers avec les organismes de tutelle des résidents, tels que l'ATS et l'UDAF 80, et avec le service précarité de la CPAM pour traiter les ouvertures de droits à la Complémentaire santé solidaire (CSS).



**CENTRE D'HÉBERGEMENT
ET DE RÉINSERTION SOCIALE
L'ÎLOT LES AUGUSTINS**

29 rue des Augustins
80000 Amiens
03 22 92 20 02

www.ilot.asso.fr



153, avenue Jean Lolive 93500 Pantin
01 43 14 31 00 maisons-accueil@ilot.asso.fr
Association reconnue d'utilité publique